

udget

DES

Dépenses du Ministère de la Guerre,

pour l'Exercice 1837.

CHAPITRES, ARTICLES ET NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1837		CRÉDIT alloué pour 1836.			
	PAR ARTICLE.	PAR CHAPITRE.				
CHAPITRE I ^{er} .						
Administration centrale.						
ART. 1. Traitement du Ministre et indemnité de logement	25,000	257,000	25,000	»		
» 2. Traitement des employés et gens de service.	165,000		165,000	»		
» 3. Frais de route et de séjours	3,000		3,000	»		
» 4. Matériel du Ministère	60,000		60,000	»		
» 5. Matériel du dépôt de la guerre	4,000		4,000	»		
CHAPITRE II.						
Soldes et masses de l'armée, frais divers des corps.						
SECTION 1 ^{re} .						
Solde des états-majors.						
ART. 1. État-major général	718,084	70	1,629,590	644,464	45	
» 2. État-major des places	270,889	20		241,349	05	
» 3. Intendance	144,046	40		144,046	40	
» 4. État-major particulier de l'artillerie	233,289	30		228,471	25	
» 5. État-major particulier du génie	263,280	75		263,224	25	
SECTION 2.						
Soldes des troupes.						
ART. 1. Infanterie.	10,921,000	62	19,423,120	10,610,662	78	
» 2. Cavalerie	3,672,963	75		3,597,923	67	
» 3. Artillerie	2,840,085	05		2,836,510	23	
» 4. Génie	315,074	90		315,699	56	
» 5. Gendarmerie.	1,476,102	25		1,455,238	23	
» 6. Ambulances	197,903	25		264,838	16	
SECTION 3.						
Masses des corps, frais divers, indemnités.						
ART. 1. Masse de pain	1,872,555	62	13,537,935	1,381,628	32	
» 2. Masse des fourrages	4,331,810	75		5,335,321	96	
» 3. Masse d'habillement et d'entretien.	3,651,836	35		3,552,001	14	
» 4. Masse d'entretien du harnachement, traite- ment et ferrure des chevaux	313,997	50		345,324	40	
» 5. Masse de renouvellement de la bufféterie et du harnachement	170,000	»		171,605	60	
» 6. Masse de casernement des chevaux	107,321	40		128,000	»	
» 7. Id. des hommes	797,359	75		723,000	»	
» 8. Frais de route des officiers	111,000	»		111,000	»	
» 9. Transports généraux et autres	126,500	»		126,500	»	
» 10. Primes de rengagement	24,000	»		24,000	»	
» 11. Chauffage et éclairage des corps de garde	110,000	»		121,000	»	
» 12. Frais de police	30,000	»				
» 13. Cantonnemens, logement et nourriture, et frais de decouchers des gendarmes.	758,914	14		30,000	»	
» 14. Remonte	460,800	»		1,007,520	»	
» 15. Frais de bureau et d'administration des corps.	471,840	»		350,000	»	
A RIPOTER. . . fr.			34,647,655	68	35,196,329	45

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.	définitivement alloué POUR 1837.	
			Le Budget propose pour l'exercice 1837 s'élève à la somme de fr. 38,380,000 » Celui qui a été réglé pour l'exercice 1836 (non compris le transfert de 750,000 francs) est de la somme de . . . 38,064,000 » Différence en plus . . . 316,000 »
»	»		Cette augmentation de dépense est facile à justifier, elle tient à diverses causes et entre autres à trois principales
»	»		La première est, qu'il a été jugé indispensable d'augmenter en 1837 l'al- location destinée au service du matériel de l'artillerie, pour achats d'armes neuves et réparations de celles en magasin, pour achat de pou- dres et de bois d'approvisionnement, ce qui constitue un excédant de dépense de fr. 514,318 »
»	»		La seconde cause est, qu'il a été également jugé nécessaire d'accorder un supplément de fonds pour le service du matériel du génie, et notamment pour terminer les tra- vaux de fortifications et de bâtimens, commencés dans la place d'Anvers, et pour la construction d'une caserne à Ailon, ce qui constitue un excédant de dépense de . . . 305,000 »
»	»		Enfin la troisième cause est une augmentation dans l'effectif de l'infanterie, qu'il a été reconnu nécessaire d'élever de 1603 hommes, pour que les corps conservent la consis- tance qu'ils doivent avoir pour suffire aux besoins du service de garnison, ce qui fait une dépense de . . . 484,532 80
73,620 23	»		TOTAL. fr. 1,303,850 80
29,540 15	»		
»	»		
4,818 03	»		
56 50	»		
			Ainsi le montant de ces dépenses proposées et jugées nécessaires au Bud- get de 1837 surpasse de beaucoup la somme demandée en plus que l'allocation pour 1836, et cependant il est encore plusieurs autres articles de dépense que l'on a cru devoir majorer comparativement au budget de 1836, et qui se montent ensemble à la somme de fr. mais dont le montant a été compensé par des réductions de dépenses apportées sur d'autres chapitres et articles du Budget, réductions qui se montent ensemble à la somme totale de fr. 1,400,503 »
310,337 84	»		C'est au moyen de ces réductions opérées sur tous les articles de dépense qui en ont été jugés susceptibles, qu'il a été possible d'en majorer d'au- tres, d'après les besoins du service
75,040 08	»		C'est ainsi qu'il a été possible d'augmenter les articles ci-après désignés et d'après les motifs détaillés et détaillés à chacun d'eux
3,874 82	624 66		1° L'état-major général, par le report à cet article, d'officiers adjoints dont le traitement était porté au chapitre de leur arme respec- tive, etc fr. 73,620 25
20,864 02	»		2° L'état-major des places, pour la nouvelle organisation . . . 29,540 15
»	9,072 70		3° L'état-major de l'artillerie 4,818 05
»	1,003,511 21		4° L'état-major du génie 56 50
99,835 21	»		5° Les troupes de cavalerie pour le redoublement des en- traînemens fr. 75,040 08
»	31,326 90		6° Les troupes d'artillerie 3,574 82
»	1,603 60		7° La gendarmerie 20,864 02
»	20,673 60		8° La remonte 110,800 »
74,359 75	»		9° Les frais d'administration 41,810 90
»	»		10° Le personnel des officiers de santé dans les hôpitaux séculaires 34,100 14
»	»		11° La dotation de l'école 10,000 00
»	»		12° Les traitemens temporaires de non-activité et de re- traite 417 61
»	11,000 »		13° Les traitemens des aumôniers 900
»	»		14° Les dépenses imprévues 7,050 25
110,800 »	248,605 86		TOTAL fr. 412,600 00
41,840 »	»		
844,686 67	1,393,360 14		En définitive, l'augmentation finale demandée se réduit à 316,000 francs.

CHAPITRES, ARTICLES ET NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1837.		CRÉDIT alloué POUR 1836.
	PAR ARTICLE.	PAR CHAPITRE.	
REPORTS. . . fr.		34,647,635 68	35,196,329 45
CHAPITRE III.			
<i>Service de santé.</i>			
ART. 1. Personnel de l'administration centrale . . .	23,747 95	490,693 65	25,250 "
" 2. Pharmacie centrale.	82,800 "		83,000 "
" 3. Hôpitaux sédentaires (<i>personnel</i>)	264,145 70		230,045 26
" 4. Matériel	120,000 "		125,000 "
CHAPITRE IV.			
<i>École militaire.</i>			
Article unique	120,000 "	120,000 "	110,000 "
CHAPITRE V.			
<i>Matériel de l'artillerie et du génie.</i>			
ART. 1. Matériel de l'artillerie	1,209,318 "	2,639,318 "	695,000 "
" 2. Matériel du génie	1,430,000 "		1,125,000 "
CHAPITRE VI.			
<i>Traitemens divers.</i>			
ART. 1. Traitement temporaire de non-activité . . .	269,817 35	375,117 40	269,369 74
" 2. Traitement des aumôniers.	17,000 "		16,100 "
" 3. Traitement d'employés temporaires.	54,915 50		55,030 20
" 4. Pensions des militaires décorés sous l'ancien Gouvernement et secours sur le fonds dit de Waterloo	33,384 55		33,710 36
CHAPITRE VII.			
<i>Dépenses imprévues.</i>			
Article unique		107,215 27	100,164 99
TOTAUX. . . . fr.		38,380,000 "	38,064,000 "

DIFFÉRENCES		CRÉDIT définitivement alloué pour 1837.	Observations.
EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
844,686 67	1,393,360 44		
»	1,502 05		
»	200 »		
34,100 44	»		
»	5,000 »		
10,000 »	»		
514,318 »	»		
305,000 »	»		
447 61	»		
900 »	»		
»	114 70		
»	325 81		
7,050 28	»		
1,716,503 »	1,400,503 »		

110

DÉVELOPPEMENS

DU BUDGET DES DÉPENSES

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE,

POUR L'EXERCICE 1837.

CHAPITRE PREMIER. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	TRAITEMENS INDIVIDUELS, OU SOMMES SÉPARÉES.	MONTANT PAR ARTICLE.	CRÉDIT demandé POUR 1837.
ARTICLE PREMIER.			
Traitement du Ministre	21,000 »	25,000 »	25,000 »
Indemnité de logement	4,000 »		
ART. 2.			
Traitemens des fonctionnaires et employés.			
Traitemens du secrétaire général, des fonctionnaires et employés	143,000 »	165,000 »	165,000 »
Traitemens des huissiers, messagers, lithographes et concierges	15,000 »		
Salaires des gens de service	7,000 »		
ART. 3.			
Frais de route et de séjours.	3,000 »	»	3,000 »
ART. 4.			
Matériel.			
Fournitures de bureau	7,000 »	60,000 »	60,000 »
Lithographies, impressions et reliures	24,000 »		
Loyers de locaux	14,050 »		
Chauffage	5,000 »		
Éclairage	950 »		
Achat et entretien du mobilier.	5,500 »		
Entretien des locaux.	2,000 »		
Dépenses diverses, ports de lettres, etc.	1,500 »		
ART. 5.			
Matériel du dépôt de la Guerre	»	4,000 »	4,000 »
TOTAL. fr.	»	»	257,000 »

Administration centrale.

CRÉDIT alloué POUR 1836.	DIFFÉRENCES		CRÉDIT définitivement alloué POUR 1837.	Observations.
	EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
25,000 »	»	»		Le calcul des dépenses de ce chapitre étant établi sur les mêmes prévisions que l'année dernière, son montant est identiquement le même que celui qui a été alloué par le Budget de 1836.
165,000 »	»	»		L'hôtel de la Place Royale, loué à partir du 1 ^{er} juillet 1834, pour 3 ans, au prix de 10,000 francs, n'offrant par l'emplacement nécessaire pour y installer tous les bureaux du Département, il a été indispensable de louer deux petites maisons au prix de 4,050 francs de location annuelle, pour y placer quatre bureaux : ce qui porte le montant total de la location à 14,050 francs.
3,000 »	»	»		En ajoutant à cette dépense le montant de l'indemnité de 4,000 francs allouée au Ministre pour son logement, on reconnaît qu'avec le capital de ce loyer, il serait possible et surtout convenable d'installer le Département de la Guerre dans un bâtiment appartenant à l'État, et il est à désirer que la décision soit prise avant le 1 ^{er} avril prochain, pour résilier les baux à l'époque de leur premier terme.
60,000 »	»	»		
4,000 »	»	»		
257,000 »	»	»		

CHAPITRE II, SECTOIN 1^{re},

NOMBRE DE RATIONS DE FOURRAGE.		GRADES.	MONTANT du TRAITEMENT INDIVIDUEL.	SOMMES ANNUELLES.
sur pied de paix.	sur pied de guerre.			
"	4,380	1 Général de division, chef de l'état-major-général	24,100 "	24,100 "
4,380	10,050	6 Généraux de division	16,900 "	101,400 "
2,100	38,500	18 Généraux de brigade	11,600 "	208,800 "
2,020	"	4 Colonels commandans de province	8,400 "	33,600 "
730	2,020	3 Colonels d'état-major	8,400 "	25,200 "
1,460	2,020	4 Lieutenans-Colonels. { dont 2 à	7,100 "	14,200 "
		" 2 à	6,300 "	12,600 "
1,460	4,380	6 Majors { " 4 à	6,300 "	25,200 "
		" 2 à	5,500 "	11,000 "
1,460	8,760	11 Capitaines de 1 ^{re} classe { " 7 à	5,050 "	35,350 "
		" 4 à	4,650 "	18,600 "
730	4,380	6 Capitaines de 2 ^e classe	3,800 "	22,800 "
"	8,760	12 Lieutenans.	2,950 "	35,400 "
<i>Officiers adjoints à l'état-major-général.</i>				
"	1,460	1 Colonel de cavalerie commandant du quartier-général. . .	9,500 "	9,500 "
"	1,460	1 Id. Id. adjoint	8,400 "	8,400 "
"	730	1 Lieutenant-Colonel d'infanterie grand prévôt	6,300 "	6,300 "
"	4,380	4 Capitaines de cavalerie de 1 ^{re} classe wagemestres	5,050 "	20,200 "
"	1,095	1 Id. Id. de 2 ^e classe Id.	3,800 "	3,800 "
		Supplément de traitement du gouverneur de la résidence. . .	6,000 "	6,000 "
<i>Indemnité aux généraux à l'armée active.</i>				
		A 3 généraux de division	3,000 "	9,000 "
		A 12 généraux de brigade et colonels commandans de brigade .	1,800 "	21,600 "
<i>Supplément de solde aux officiers d'infanterie, aides-de-camp et officiers d'ordonnance</i>				
2,920	21,000	24 Capitaines	850 "	20,400 "
"	5,100	7 Lieutenans.	1,060 "	7,420 "
"	2,920	4 Sous-Lieutenans	1,060 "	4,240 "
730	"	2 Lieutenans aides-de-camp des commandans de province . .	640 "	1,280 "
"	"	1 Lieutenant du génie aide-de-camp	450 "	450 "
<i>Disponibilité.</i>				
1,460	"	1 Général de division	11,280 "	11,280 "
2,920	"	4 Généraux de brigade	7,730 "	30,920 "
TOTAL. fr.				729,020 "
A déduire 1 1/2 pour cent.				10,935 30
23,360	122,995	Reste. fr.		

ART. 1^{er}. — *État-Major Général.*

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDITS	<i>Observations.</i>
DEMANDÉ POUR 1837.	ALLOUÉ POUR 1836.	EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.	définitivement alloués POUR 1837.	
					L'augmentation résulte de ce que des lieutenans sortiront de l'école pour compléter le cadre; de ce que les traitemens d'officiers de cavalerie et d'infanterie, adjoints avec des fonctions déterminées, qui étaient précédemment imputés aux articles relatifs à ces deux armes, ont été reportés au présent article, et finalement de l'indemnité proposée pour les généraux chargés de commandemens à l'armée active.
71 ,084 70	644,464 45	73,620 25	»		
718,084 70	644,464 45	73,020 25	»		

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 2.

NOMBRE DE JOURNÉES DE FOURRAGES.		NOMBRE D'OFFICIERS DE CHAQUE GRADE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL DE CHAQUE GRADE.	SOMMES ANNUELLES.	CRÉDITS demandés pour 1837.
sur pied de paix.	sur pied de guerre.				
6570	»	9 Commandans de 1 ^{re} classe . . .	6,300 »	56,700 »	
365	»	22 — — 2 ^e classe . . .	4,200 »	92,400 »	
»	»	14 Adjudans de place de 1 ^{re} classe .	2,500 »	35,000 »	
1095	»	22 — — 2 ^e classe. .	2,100 »	46,200 »	
»	»	18 — — 3 ^e classe. .	1,690 »	30,420 »	
		TOTAL. fr.		260,720 »	
		A déduire 1 $\frac{1}{2}$ pour cent. »		3,910 80	
		Reste. »		256,809 20	256,809 20
		19 Portiers consignes de 1 ^{re} classe. .	260 »	4,940 »	
		46 — — de 2 ^e classe. .	170 »	7,820 »	
		12 — — de 3 ^e classe. .	110 »	1,320 »	
					14,080 »
8030	»				270,889 20

— État-Major de Place.

CRÉDIT alloué POUR 1836.	DIFFÉRENCES		CRÉDIT définitivement alloué POUR 1837.	Observations.
	EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1836.		
227,269 05	29,540 15	"		Cette augmentation de dépenses provient de celle de 14 officiers subalternes, dont le Gouvernement a jugé nécessaire d'augmenter le cadre de l'état-major des places, au lieu de détacher pour ce service des officiers d'infanterie. Il lui a paru également nécessaire de faire entrer dans la fixation de ce cadre les places de Liège, Diest et Hasselt, attendu qu'elles sont destinées à devenir places de guerre. Le classement des commandans de place en 3 classes a été réduit à 2 classes, sans rien changer au traitement actuel de ces commandans.
14,080 "	"	"		
241,349 05	29,540 15	"		

CHAPITRE II, SECTION 1^{re},

NOMBRE DE JOURNÉES DE FOURRAGE		NOMBRES D'OFFICIERS DE CHAQUE GRADE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL DE CHAQUE GRADE	SOMMES ANNUELLES.	CRÉDIT demandé POUR 1837.
corps de paix.	sur pied de guerre.				
730	"	1 Intendant en chef.	11,600 "	11,600 "	
"	1460	1 — de 1 ^{re} classe	8,400 "	8,400 "	
2920	1096	6 — de 2 ^e classe	6,300 "	37,800 "	
"	3285	10 Sous-Intendants de 1 ^{re} classe . .	5,500 "	55,000 "	
"	3285	5 — de 2 ^e classe	3,800 "	19,000 "	
"	"	4 Adjoints	2,500 "	10,000 "	
"	"	3 Aspirans.	1,480 "	4,440 "	
TOTAL. fr.				146,240 "	
A déduire 1 $\frac{1}{2}$ pour cent "				2,193 60	
3650	9125	Reste "		144,046 40	144,046 40

ART. 3 - Intendance.

CRÉDIT alloué POUR 1836.	DIFFÉRENCES		CRÉDIT définitivement alloué POUR 1837.	Observations.
	EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
				Même personnel et même dépense qu'au Budget de 1836. Il n'a point été reconnu de réduction possible à opérer, sans nuire au service.
144,046 40	»	»		

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 4.

NOMBRE DE JOURNÉES DE FOURRAGE		NOMBRE D'OFFICIERS DE CHAQUE GRADE.	TRAITEMENT	SOMMES	CRÉDIT
sur pied de paix.	sur pied de guerre.		INDIVIDUEL DE CHAQUE GRADE.	ANNUELLES.	demandé POUR 1837.
1,460	"	2 Colonels	8,400 "	16,800 "	
3,650	"	5 Lieutenans-colonels. . . . { 3 à	7,100 "	21,300 "	
			6,300 "	12,600 "	
2,920	1,095	5 Majors. { 2 à	6,300 "	12,600 "	
			5,500 "	16,500 "	
1,460	1,095	5 Capitaines de 1 ^{re} classe . . { 2 à	5,050 "	10,100 "	
			4,200 "	12,600 "	
"	"	5 Capitaines de 1 ^{re} classe en résidence.	3,350 "	16,750 "	
1,095	"	3 Lieutenans.	2,500 "	7,500 "	
1,095	"	3 Sous-lieutenans	2,100 "	6,300 "	
		3 Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe . .	3,350 "	10,050 "	
		12 Id. de 2 ^e "	2,500 "	30,000 "	
		12 Id. de 3 ^e "	1,690 "	20,280 "	
		TOTAL.		193,380 "	
		A déduire 1 ½ pour cent.		2,900 70	
		RESTE.			190,479 30
		7 Conducteurs d'artillerie de 1 ^{re} cl.	850 "	5,950 "	
		15 Id. de 2 ^e "	750 "	11,250 "	
		10 Id. de 3 ^e "	700 "	7,000 "	
		2 Contrôleurs de 1 ^{re} classe	2,500 "	5,000 "	
		5 Id. de 2 ^e "	1,900 "	9,500 "	
		1 Réviseur de 1 ^{re} classe	1,590 "	1,590 "	
		2 Id. de 2 ^e classe	1,260 "	2,520 "	
					42,810 "
11,680	2,190				233,289 30

— États-Majors particuliers de l'Artillerie.

CRÉDIT alloué POUR 1836.	DIFFÉRENCES		CRÉDIT définitivement alloué POUR 1837.	Observations.
	EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
186,411 25	4,068 05	"		L'augmentation de fr. 4,068 05 provient d'une modification reconnue nécessaire dans le classement des gardes d'artillerie, dont le nombre, d'ailleurs, reste le même. Mais il y aura . . . 3 gardes de 1^{re} classe au lieu de 1 12 id. de 2^e id. au lieu de 11 12 id. de 3^e id. au lieu de 15 Totaux égaux . . . 27 27 L'augmentation de 750 francs est le résultat d'une légère addition au traitement actuel des conducteurs d'artillerie, et pour l'égaliser à celui des sous-officiers, dont ils sont tirés.
42,060 "	750 "	"		
228,471 25	4,818 05	"		

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 5.

NOMBRE DE JOURNÉES DE FOURRAGES		GRADES.	MONTANT DU TRAITEMENT ANNUEL.	SOMMES ANNUELLES.	CRÉDIT demandé pour 1837.
sur pied de paix.	sur pied de guerre.				
2,190	»	3 Colonels { 1 à	9,500 »	9,500 »	
		2 à	8,400 »	16,800 »	
2,920	2,920	6 Lieutenans-colonels. { 4 à	7,100 »	28,400 »	
		2 à	6,300 »	12,600 »	
1,460	3,285	6 Majors. { 4 à	6,300 »	25,200 »	
		2 à	5,500 »	11,000 »	
2,190	3,285	9 Capitaines de 1 ^{re} classe. { 4 à	5,050 »	20,200 »	
		5 à	4,200 »	21,000 »	
1,825	4,380	9 Capitaines de 2 ^e classe.	3,350 »	30,150 »	
365	5,840	9 Lieutenans	2,500 »	22,500 »	
1,095	2,190	6 Sous-lieutenans	2,100 »	12,600 »	
		TOTAL.		209,950 »	206,800 75
		Déduire 1 ½ pour cent.		3,149 25	
		6 Gardes de 1 ^{re} classe	1,850 »	11,100 »	56,480 »
		21 Id. de 2 ^e classe.	1,480 »	31,080 »	
		13 Id. de 3 ^e classe.	1,100 »	14,300 »	
12,045	21,900				263,280 75

— État-Major particulier du Génie.

CRÉDIT alloué POUR 1836.	DIFFÉRENCES		CRÉDIT définitivement alloué POUR 1837.	Observations.
	EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
207,884 25	»	1,083 50		La légère augmentation résultant d'un changement dans la classification des gardes, est à peu près compensée par la diminution d'un colonel à 9,500 francs passé à la solde de 8,400 francs.
55,340 »	1,140 »	»		
263,224 25	1,140 »	1,083 50		
	56 50			

CHAPITRE II, SECTION 2,

DÉSIGNATION DES CORPS.	EFFECTIF.						MONTANT	
	PRÉSENTS.		ABSENS.		CHEVAUX		Des TRAITEMENS des OFFICIERS	De la Solde DES SOUS-OFFI ^{rs} . et SOLDATS.
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	En congé pour l'année.	A venir sous les armes pour 10 jours.	De selle.	De trait.		
Infanterie de ligne . . .	1,463	20,356	23,164	»	287	192	3,071,692 95	4,895,537 36
Chasseurs à pied . . .	316	4,740	4,271	»	73	52	667,682 25	1,119,333 74
Infanterie de réserve . .	153	856	»	23,000	37	»	406,824 70	387,364 »
Compagnies sédentaires .	12	483	»	»	»	»	24,260 55	102,240 15
Compagnies de discipline .	10	404	»	»	2	»	23,265 70	83,964 60
Dépôts de déserteurs . .	5	222	»	»	»	»	9,564 35	45,778 30
Bataillon de l'Escaut . .	28	867	»	»	5	»	67,070 62	200,381 35
TOTAUX. . . fr.	1,992	27,928	27,435	23,000	404	244	4,270,361 12	6,834,599 50

A DÉDUIRE :

21 centimes par homme et par jour pour 2,400 hommes d'infanterie à cantonner pendant le courant de l'année 876,000 journées

RESTE.

ART. 1^{er}. — Solde de l'Infanterie.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DÉMANDÉS pour 1837.	ALLOUÉS. pour 1836.	En PLUS AU BUDGET de 1837	En MOINS AU BUDGET de 1837.	DÉFINITIVEMENT ALLOUÉ pour 1837.	
7,967,230 31	7,918,606 92	48,623 39	»		Voir les tableaux A, B, C, D, E, F, G et H. La différence en plus portée pour 1837, provient du nombre d'hommes d'infanterie qu'il a été jugé indispensable d'augmenter pour pouvoir suffire au service de garnison
1,787,015 99	1,749,031 07	37,984 92	»		
794,188 70	842,152 97	»	47,964 27		
126,500 70	122,407 41	4,093 29	»		
107,230 30	107,460 34	»	230 04		
55,342 65	55,468 07	»	125 42		
267,451 97	»	267,451 97	»		
11,104,960 62	10,795,126 78	358,153 57	48,319 73		
183,960 »					
10,921,000 62					

CHAPITRE II, SECTION 2,

DÉSIGNATION DES CORPS.	EFFECTIF.						MONTANT	
	PRÉSENTS.		ABSENTS.		CHEVAUX		Des TRAITEMENS des OFFICIERS.	De la Solde DES SOUS-OFFI ^{rs} . et SOLDATS.
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	En congé pour l'année.		D'officiers	De troupe.		
Chasseurs à cheval . . .	148	2,620	200	»	328	2,300	471,066 40	819,986 80
Lanciers.	148	2,620	200	»	328	2,300	471,066 40	819,986 80
Cuirassiers	98	1,331	100	»	214	1,242	316,322 90	423,188 »
Guides	46	770	50	»	98	701	141,367 20	240,639 25
	440	7,341	550	»	968	6,543	1,399,822 90	2,303,800 65

A DÉDUIRE :

21 centimes par hommes et par jour pour 400 hommes de cavalerie à cantonner pendant le courant de l'année, soit 146,000 journées

TOTAL.

ART. 2. — Solde de la cavalerie.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉS pour 1837.	ALLOUÉS pour 1836.	En PLUS AU BUDGET de 1837.	En MOINS AU BUDGET de 1837.	DÉFINITIVEMENT ALLOUÉ pour 1836.	
1,291,053 20	1,293,282 52	»	2,230 32		Voir les tableaux J, K, L, M. L'augmentation de dépense pour 1837, est occasionnée par le dédoublement du ré- giment de cuirassiers.
1,291,053 20	1,293,283 52	»	2,230 32		
739,510 90	674,714 73	64,796 17	»		
382,006 45	382,757 90	»	651 45		
3,703,623 75	3,644,039 67	64,796 17	5,112 09		
		59,684 08			
30,660 »					
3,672,963 75					

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 3.

DÉSIGNATION DES CORPS.	EFFECTIF.						MONTANT	
	PRÉSENS.		ABSENS.		CHEVAUX		DES TRAITEMENS des OFFICIERS.	DE LA SOLDE DES SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	En congé pour l'année.		De selle.	De trait.		
Trois régimens d'artillerie.	219	6,409	1,059	»	1,106	2,636	642,860 25	1,796,510 75
Escadron du train . . .	21	518	100	»	134	300	60,360 80	170,250 30
Compagnie d'ouvriers d'ar- tillerie	4	122	»	»	5	»	10,736 50	39,553 70
Compagnie de pontonniers.	6	195	»	»	10	»	16,498 75	58,848 95
Compagnie de canonniers sédentaires	4	110	»	»	»	»	11,967 75	32,492 30
TOTAL.	254	7,354	1,159	»	1,255	2,936	742,424 05	2,097,661 »

— Solde de l'Artillerie.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉ pour 1837.	ALLOUÉ pour 1836.	EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.	definitivement alloué POUR 1837.	
2,439,371 »	2,429,166 15	10,204 85	»		Voir les tableaux N, O, P, Q, et R. L'excédant de dépense pour 1837, de 3574 fr. 82, provient de quelques modifications dans l'effectif résultant de l'organisation de l'artillerie en trois régimens.
230,611 10	235,221 07	»	4,609 97		
50,295 20	55,234 78	»	4,939 58		
75,347 70	76,346 18	»	998 48		
44,460 05	40,542 05	3,918 »	»		
2,840,085 05	2,836,510 23	14,122 85	10,548 03		

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 4.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE				MONTANT	
	COUVES.	CHEVALS.	adjudans- sous-officiers.	sous- officiers.	caporaux et soldats.	chevaux.	DU TRAITEMENT ANNUEL.	DE LA SOLDE JOURNALIÈRE.
Lieutenant-colonel	1	2	"	"	"	730	6,300	"
Major	1	2	"	"	"	730	5,500	"
Capitaine adjudant-major	1	1	"	"	"	365	3,350	"
Lieutenant quartier-maître	1	"	"	"	"	"	1,900	"
Officier d'habillement	1	"	"	"	"	"	850	"
Médecin de bataillon	1	1	"	"	"	365	2,100	"
Médecin adjoint	1	1	"	"	"	365	1,480	"
Capitaines de 1 ^{re} classe	6	"	"	"	"	"	4,200	"
Id. de 2 ^e classe	3	"	"	"	"	"	2,050	"
Id. faisant fonctions d'offi- ciers du génie	3	"	"	"	"	"	3,350	"
Lieutenans	7	"	"	"	"	"	2,100	"
Id. faisant fonctions d'offi- ciers du génie	6	"	"	"	"	"	2,500	"
Sous-lieutenans	3	"	"	"	"	"	1,690	"
Id. faisant fonctions d'of- ficiers du génie	3	"	"	"	"	"	2,100	"
	38	7						
								TOTAL . . .
								à déduire 1/2 p. 0/0.
								RESTE . . .
Adjudant sous-officier	1	"	365	"	"	"	"	2 32
Porte-drapeau	1	"	365	"	"	"	"	2 32
Caporal tambour	1	"	"	"	365	"	"	1 16
Maîtres-ouvriers	3	"	"	"	1,095	"	"	" 05
Sergens-majors	7	"	"	2,555	"	"	"	1 90
Sergens	38	"	"	13,870	"	"	"	1 09
Fourriers	6	"	"	2,190	"	"	"	1 69
Caporaux	52	"	"	"	18,080	"	"	" 95
Vice-caporaux	36	"	"	"	13,140	"	"	" 74
Tambours	19	"	"	"	6,935	"	"	" 74
Sapeurs-mineurs	de 1 ^{re} classe	100	"	"	36,500	"	"	" 74
	de 2 ^e classe.	100	"	"	36,500	"	"	" 63
	de 3 ^e classe.	400	"	"	146,000	"	"	" 63
NB. En congé pour l'année :								
Sapeurs-mineurs	1 ^{re} classe.	50						
	2 ^e id.	50						
	3 ^e id.	200						
	300							
	764	"	730	18,615	259,515	2,555	"	"
			278,860					TOTAL GÉNÉRAL . . .

— Soldes des troupes du Génie.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DEMANDE	ALLOUÉ	EN PLUS AU BUDGET	EN MOINS AU BUDGET.	définitivement alloué	
POUR 1837.	POUR 1836.	DE 1837.	DE 1837.	POUR 1837.	
0,300 »					La différence de fr. 624 66 est proviens de ce que l'année 1837 n'a que 365 jours, tandis que 1836 en a 366
5,500 »					
3,350 »					
1,000 »					
850 »					
2,100 »					
1,480 »					
25,200 »					
8,850 »					
10,050 »					
14,700 »					
15,000 »					
5,070 »					
6,300 »					
106,650 »					
1,599 75					
105,050 25	105,099 50	»	49 25		
846 80					
846 80					
423 40					
1,040 25					
4,854 50					
23,440 30					
3,701 10					
18,031 »					
9,723 60					
5,131 90					
27,010 »					
22,995 »					
91,980 »					
210,024 65	210,600 06	»	575 41		
315,074 90	315,609 50	»	624 66		

5. — Solde de la Gendarmerie.

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉ POUR 1837.	ALLOUÉ POUR 1836.	EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.	définitivement alloué POUR 1837.	
9,500 »	151,443 75	6,195 50	»		L'augmentation sur le chiffre demandé pour 1836, résulte de la création de plusieurs nouvelles brigades qui ont nécessité une augmentation dans l'effectif
7,100 »					
13,900 »					
5,050 »					
45,450 »					
26,550 »					
47,500 »					
160,050 »					
2,400 75					
157,649 25					
5,489 60	1,303,794 48	14,658 52	»		
10,774 80					
62,415 »					
123,187 50					
587,817 90					
8,150 45					
16,417 70					
96,038 80					
408,161 25					
1,318,453 »					
1,476,102 25	1,455,238 23	20,854 02	»		

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 6.

GRADES.	EFFECTIF.			NOMBRE DE JOURNÉES DE			MONTANT	
	HOMMES.	CHEVAUX		employés subalternes	CHEVAUX		DU TRAITEMENT ANNUEL.	DE LA SOLDE JOURNALIÈRE.
		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		
<i>Service de santé.</i>								
Médecins principaux	3	6	"	"	2,190	"	4,650	"
Id. de garnison	4	8	"	"	2,920	"	3,350	"
Id. de bataillon	4	4	"	"	1,460	"	2,100	"
Id. adjoints	18	18	"	"	6,570	"	1,480	"
Pharmaciens de 2 ^e classe	3	"	"	"	"	"	2,100	"
Id. de 3 ^e classe	6	"	"	"	"	"	1,270	"
	38	36						
								TOTAL.
								A déduire 1 ½ p. %.
								RESTE.
<i>Service administratif.</i>								
Agent en chef.	1	2	"	"	730	"	5,050	"
Économes	6	6	"	"	2,190	"	2,500	"
Commis	20	"	"	"	"	"	1,270	"
Infirmiers-majors	11	"	"	4,015	"	"	"	1 26
Brigadiers chefs	5	5	"	1,825	1,825	"	"	1 26
Cuisiniers	8	"	"	2,920	"	"	"	1 26
Caporaux	11	"	"	4,015	"	"	"	" 95
Brigadiers	6	"	"	2,190	"	"	"	" 95
Cornets	7	"	"	2,555	"	"	"	" 95
Conducteurs de fourgons	58	"	95	21,170	"	34,675	"	" 74
Infirmiers	125	"	"	45,625	"	"	"	" 74
<i>Employés admis provisoirement en non-activité.</i>								
Agens-principaux	3	"	"	"	"	"	1,500	"
Économes	4	"	"	"	"	"	1,000	"
TOTAL.	265	13	95	84,315	17,885	34,675	"	"
								TOTAL GÉNÉRAL.

--- Solde des ambulances.

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉ POUR 1837.	ALLOUÉ POUR 1836.	EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.	définitivement alloué POUR 1837.	
13,950 "					La différence en moins au Budget de 1837 provient de la réduction opérée dans le personnel des officiers de santé, ainsi que dans celui du service administratif. La demande primitive de fonds sur ce service avait été de fr. 264,838 16 c., mais je pris l'engagement d'opérer toutes les réductions possibles. C'est d'après les réductions affectuées et qu'il n'est plus possible de pousser au delà, sans supprimer entièrement ce service, que je borne ma demande pour l'année 1837 à la somme de fr. 107,903 25 qui donne une réduction de . . . 66,934 91 dans le montant des dépenses relatives aux lieutenants et à la solde, non comprise celle qui en résulte sur les masses.
13,400 "					
8,400 "					
26,640 "					
6,300 "					
7,620 "					
76,310 "					
1,144 65					
75,165 35	86,581 50	"	11,416 15		
5,050 "					
15,000 "					
25,400 "					
5,058 90					
2,299 50					
3,679 20					
3,814 25					
2,080 50					
2,427 25					
15,665 80					
33,762 50					
4,500 "					
4,000 "					
122,737 90	178,256 66	"	55,518 76		
197,903 25	264,838 16	"	66,934 91		

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 1^{er}

DÉSIGNATION DES CORPS.	NOMBRE DE JOURNÉES de SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.	MONTANT DE LA MASSE à raison de 12 $\frac{1}{2}$ CENTIMES PAR JOUR.	CRÉDIT	
			DEMANDÉ POUR 1837.	ALLOUÉ POUR 1836.
Infanterie de ligne	7,429,940	928,742 50		
Chasseurs à pied.	1,730,100	216,262 50		
Infanterie de réserve	542,440	67,805 »		
Compagnies sédentaires	176,295	22,036 87 $\frac{1}{2}$		
Id. de discipline	147,460	18,432 50		
Dépôt de déserteurs	81,030	10,128 75		
Bataillon de l'Escaut	316,455	39,556 87 $\frac{1}{2}$		
Régimens de chasseurs à cheval	954,840	119,355 »		
Id. de lanciers	954,840	119,355 »		
Id. de cuirassiers	484,355	60,544 37 $\frac{1}{2}$		
Id. de guides	280,320	35,040 »		
Id. d'artillerie	2,202,045	275,255 62 $\frac{1}{2}$		
Escadron du train	187,610	23,451 25		
Compagnie d'ouvriers d'artillerie	44,530	5,566 25		
Id. de pontonniers	71,175	8,896 87 $\frac{1}{2}$		
Id. de canonniers sédentaires	40,150	5,018 75		
Bataillon de sapeurs-mineurs	278,860	34,857 50		
	15,922,445	1,990,305 62 $\frac{1}{2}$	»	»
A DÉDUIRE :				
Pour 2,400 hommes d'infanterie et 400 hommes de cavalerie cantonnés à la fron- tière pendant l'année	1,022,000	127,750 »	1,872,555 62	1,881,628 32
RESTE. . . f.	14,900,445	1,872,555 62	1,872,555 62	1,881,628 32

— Masse de pain.

[illegible]

CHAPITRE II, SECTION 3,

DÉSIGNATION DES CORPS.	NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT DE LA DÉPENSE.		
	donnant droit à l'indemnité représentative de fourra- ges.	DE FOURRAGES EN NATURE.		INDEMNITÉ représentative A FR. 1-25 cmes la ration.	RATIONS légères A FR. 1-05 cmes la ration.	RATIONS fortes A FR. 1-15 cmes la ration.
		RATIONS légères.	RATIONS fortes.			
État-Major-Général . . .	23,360	»	122,995	29,200 »	»	141,444 25
État-Major des places . .	8,030	»	»	10,037 50	»	»
Intendance.	3,650	9,125	»	4,562 50	9,581 25	»
État-major d'artillerie . .	11,680	2,190	»	14,600 »	2,299 50	»
État-major du génie . . .	12,045	21,900	»	15,056 25	22,995 »	»
Infanterie	17,885	147,460	89,060	22,356 25	154,833 »	102,419 »
Cavalerie	»	1,918,440	823,075	»	2,014,362 »	946,536 25
Artillerie	»	458,075	1,071,640	»	480,978 75	1,232,386 »
Génie	»	2,555	»	»	2,682 75	»
Officiers en disponibilité. .	1,460	»	»	1,825 »	»	»
Ambulances	»	17,885	34,675	»	18,779 25	39,876 25
TOTAUX.	78,110	2,577,630	2,141,445	97,637 50	2,706,511 50	2,462,661 75
A DÉDUIRE :						
Pour incomplet des chevaux par suite du manquant et des pertes présumées dans l'année	»	425,000	425,000	»	446,250 »	488,750 »
Reste.	78,110	2,152,630	1,716,445	97,637 50	2,260,261 50	1,973,911 75

ART. 2. — Masse de fourrages.

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉ POUR 1837.	ALLOUÉ POUR 1836.	EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.	définitivement alloué POUR 1837.	
170,644 25					Le calcul de la dépense est établi d'abord sur le complet de chevaux d'après les cadres d'organisation, ensuite l'on a déduit du montant du nombre de rations à distribuer : 1^o L'incomplet existant au 1^{er} juillet 1836 ; 2^o La perte présumée jusqu'à la fin de 1836 ; 3^o La perte présumée en 1837. Mais on a augmenté le nombre de rations de celles pour 890 chevaux de remonte à dater du 1^{er} mai 1837. Les prix favorables auxquels les fournitures de fourrages ont été adjudgées a aussi influé sur la diminution de cette dépense.
10,037 50					
14,143 75					
16,899 50					
38,051 25					
279,608 25					
2,960,898 25					
1,713,364 75					
2,682 75					
1,825 "					
58,655 50					
5,266,810 75	"	"	"		
935,000 "	5,335,321 96	"	1,003,511 21		
4,331,810 75	5,335,321 96	"	1,003,511 21		

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 3.

DÉSIGNATION DES CORPS.	GRADES.	INDICATION du nombre de JOURNÉES DE CHAQUE GRAD.	ALLOCATION PAR JOURNÉE.	MONTANT.	TOTAL PAR ARME.
INFANTERIE ET SA- PEURS MINLURS.	Adjutans-sous-officiers et tambour- major	32,120	50	16,060	2,284,176 30
	Musiciens	76,650	35	26,827 50	
	Sous-officiers	997,910	23	229,519 30	
	Caporaux et soldats	9,595,900	18	1,727,262	
	Première mise de petit équipement pour 7,903 miliciens à incorporer, à 36 francs par homme			284,508	
CHASSEURS A CHEVAL.	Adjutans-sous-officiers	2,190	60	1,314	266,165 40
	Trompette-maréchal-des-logis	730	50	365	
	Sous-officiers et trompettes	84,680	30	25,404	
	Brigadiers et chasseurs	867,240	26	225,482 40	
	Première mise de petit équipement pour 272 miliciens à incorporer, à 50 francs par homme			13,600	
LANCIERS ET GUIDES.	Adjutans-sous-officiers	3,285	65	2,135 25	370,677 50
	Trompette-maréchal-des-logis	1,095	55	602 25	
	Sous-officiers et trompettes	108,040	32	34,572 80	
	Brigadiers et soldats	1,122,740	28	314,367 20	
	Première mise de petit équipement pour 380 miliciens à incorporer, à 50 francs par homme			19,000	
CUIRASSIERS.	Adjutans-sous-officiers	2,190	55	1,204 50	133,949 55
	Trompette-maréchal-des-logis	730	45	328 50	
	Sous-officiers et trompettes	45,260	28	12,672 80	
	Brigadiers et cuirassiers	436,175	25	109,043 75	
	Première mise de petit équipement pour 214 miliciens à incorporer, à 50 francs par homme			10,700	
ARTILLERIE	Adjutans-sous-officiers	1,095	55	602 25	523,475 50
	Trompette-major	1,095	45	492 75	
	Sous-officiers et trompettes montés	132,495	28	37,098 60	
	Id. non montés	87,600	23	20,148	
	Caporaux et canonniers montés	786,210	25	196,552 50	
	Id. non montés	1,278,230	18	230,081 40	
	Première mise de petit équipement pour 500 miliciens, à 36 francs			18,000	
	Pour 410 id. à 50 id			20,500	
ESCADRON DU TRAIN ET PONTONNIERS .	Adjudant-sous-officier	365	50	182 50	73,391 60
	Trompette-maréchal-des-logis	365	40	146	
	Sous-officiers et trompettes	26,645	23	7,460 60	
	Brigadiers et soldats	231,410	25	57,852 50	
	Première mise de petit équipement pour 155 miliciens, à 50 francs			7,750	
TOTAUX		15,922,445	"	"	3,651,836 33

— Masse d'habillement et d'entretien.

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉ	ALLOUÉ	EN PLUS AU BUDGET	EN MOINS AU BUDGET	définitivement alloué	
POUR 1837.	POUR 1836.	DE 1837.	DE 1837.	POUR 1837.	
					L'augmentation dans la dépense provient d'un nombre plus considérable d'hommes d'infanterie portés au Budget de 1837, et d'une augmentation de tarif pour la masse des hommes montés de l'artillerie, d'après la nouvelle organisation de cette arme.
3,651,836 35	3,552,001 14	99,835 21			
3,651,836 35	3,552,001 14	99,835 21	"		

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 4. — Masse d'entretien

DÉSIGNATION DES CORPS.	NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX DE TROUPE.	ALLOCATION par JOUR.	CRÉDIT	
			demandé POUR 1837.	alloué POUR 1836.
Chasseurs à cheval	839,500	» 10	83,050 »	
Lanciers	839,500	» 10	83,950 »	
Cuirassiers	453,330	» 10	45,333 »	
Guides	255,865	» 10	25,586 50	
Artillerie.	1,197,200	» 10	119,720 »	
Train	143,080	» 10	14,308 »	
Ambulances.	36,500	» 10	3,650 »	
Entretien de 75 caissons de troupe et ferrure des chevaux à 300 fr. par an et par caisson.	»	»	22,500 »	
TOTAL.	3,764,975	» 10	398,997 50	»
A DÉDUIRE :				
Par suite d'incomplet et des pertes présumées dans l'année	850,000	» 10	85,000 »	»
RESTE.	2,914,975	»	313,997 50	345,324 40

du Harnachement. Traitement et Ferrure des chevaux.

DIFFÉRENCE		CRÉDIT	Observations.
EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.	définitivement alloué POUR 1837.	
			Cet article présente une réduction de dépense de fr. 31,326 90 et cependant l'on y a ajouté pour l'entretien des fourgons des corps, une somme de 22,500 » qui avait été omise au Budget de 1836, ce qui apporte dans les dépenses de cet article, une diminution réelle de la somme de 53,826 90
»	»		
»	»		
»	31,326 90		

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 5. — Masse du

DÉSIGNATION DES CORPS.	EFFECTIF donnant DROIT A L'ALLOCATION.		ALLOCATION annuelle.	MONTANT.	TOTAL PAR ARME.
	HOMMES.	CHEVAUX.			
Infanterie de ligne.	44,064	»	1 »	44,064 »	53,354 »
Chasseurs à pied	8,403	»	1 »	8,403 »	
Compagnies sédentaires	483	»	1 »	483 »	
Id. de discipline	404	»	1 »	404 »	1,064 »
Bataillon de sapeurs-mineurs	1,064	»	1 »	»	
Chasseurs à cheval.	Hommes	2,816	»	1 20	3,379 20
	Chevaux	»	2,486	16 »	39,776 »
Lanciers	Hommes	2,816	»	1 50	4,224 »
	Chevaux	»	2,486	16 »	39,776 »
Cuirassiers.	Hommes	1,431	»	» 70	1,001 70
	Chevaux	»	1,242	16 »	19,872 »
Guides	Hommes	818	»	6 20	5,071 60
	Chevaux	»	701	16 »	11,216 »
Artillerie	Batteries à cheval.	363	»	1 55	562 65
	Batteries montées.	3,861	»	» 50	1,930 50
	Batteries de siège.	2,865	»	» 40	1,146 »
	Chevaux de batteries à cheval.	»	297	7 25	2,153 25
	Chevaux de batteries montées.	»	3,498	4 25	14,866 50
					22,804 70
Train	Hommes	618	»	» 50	309 »
	Chevaux	»	392	4 25	1,666 »
Compagnies d'ouvriers d'artillerie, pontonniers et canonnières sédentaires.	427	»	» 40	170 80	
TOTAL.					
A déduire pour objets qui ne seront pas renouvelés dans le courant de l'année.					
TOTAL.	70,433	11,102	»	»	»

renouvellement, du Harnachement et de la Buffleterie

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	Observations
demande POUR 1837.	alloué POUR 1836.	EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.	definitivement alloué POUR 1837.	
201,539 20	171,605 60	"	"		
201,539 20					
31,539 20					
170,000 "	171,605 60	"	1,605 60		

CHAPITRE II, SECTION 3,

DÉSIGNATION DES ARMES.	NOMBRE de JOURNÉES DE CHEVAUX DE TROUPE.	CRÉDIT	
		DEMANDÉ POUR 1837.	ALLOUÉ POUR 1836.
Infanterie	89,060		
Cavalerie	2,388,195		
Artillerie	1,340,280		
Ambulances	36,500		
TOTAL.	3,854,035		
Pour incomplet de chevaux et par suite de pertes présumées dans l'année 850,000			
Idem. pour 400 chevaux cantonnés. 146,000	1,171,000		
Idem. pour 2,500 chevaux au camp pendant 70 jours. 175,000			
RESTE.	2,683,035		
	à 4 centimes.	107,321 40	128,000 »

ART 6. — Casernement des chevaux.

DIFFÉRENCE		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.	définitivement alloué POUR 1837.	
			Cette diminution dans la dépense provient du nombre de chevaux qui seront au camp, etc., de la diminution dans l'effectif.
»	20,678 60		

CHAPITRE II, SECTION 3,

DÉSIGNATION DES ARMES.	NOMBRE DE JOURNÉES de sous-officiers et soldats.	CRÉDIT	
		DEMANDÉ POUR 1837.	ALLOUÉ POUR 1836.
Troupes d'infanterie	10,423,720		
Id. de cavalerie	2,674,355		
Id. d'artillerie	2,545,510		
Id. du génie	278,860		
TOTAL.	15,922,445		
A DÉDUIRE :			
Pour 2,400 hommes d'infanterie et 400 hommes de cavalerie cantonnés à la frontière pendant l'année.	1,022,000		
RESTE.	14,900,445		
Lits de l'entrep. F. Legrand } 1,010 lits à 2 places		29,795	"
et Comp. ^e } 19,590 lits à 1 place		401,595	"
TOTAL. 20,600 lits à 365 jours d'occupation donnent pour 19,590 lits à 1 place. 7,150,350 journées.			
Pour les mariés 1,010 lits à 2 places 368,650 id.			
TOTAL. 7,519,000			
A déduire 1,20 ^e pour non occupation 375,950			
RESTE. 7,143,050 journées.			
Fournitures à l'État pour 2,000 hommes 730,000 id. à 2 c.		14,600	"
Id. aux communes 7,027,395 id. à 5 c.		351,369	75
Total du nombre de journées 14,900,445			
TOTAUX.		797,359 75	723,000 "

ART. 7. — Masse de casernement des hommes.

DIFFÉRENCE		CRÉDIT définitivement alloué pour 1837.	Observations.
EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
			L'augmentation de dépense provient du plus grand nombre d'hommes d'infanterie portés au Budget de 1837, et de ce qu'au Budget de 1836 le taux général de l'indemnité de casernement était calculé à 5 centimes, tandis que le prix de location des fournitures de la compagnie Félix Legrand revient à 5 c⁶²/₁₀₀.
74,359 75	»		

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 8.

	MONTANT de la DÉPENSE POUR 1835.	CRÉDIT	
		DEMANDÉ POUR 1837.	ALLOUÉ POUR 1836.
Service général	119,756 26	111,000 »	111,000 »

— *Frais de route des officiers.*

DIFFÉRENCE		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.	définitivement alloué POUR 1837.	
»	»		

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 3.

INDICATION DES SERVICES.	MONTANT DE LA DÉPENSE POUR L'EXERCICE 1835.	CRÉDIT	
		DEMANDÉ POUR 1837.	ALLOUÉ POUR 1836.
Service général	89,024 31		
Infanterie	23,371 59		
Cavalerie	9,031 30	126,500 »	126,500 »
Artillerie	3,338 86		
Sapeurs-mineurs.	915 14		
TOTAL.	125,681 20	126,500 »	126,500 »

— Transports généraux et autres.

DIFFÉRENCE		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.	de l'entretien alloué POUR 1837.	
			Ce service étant tout éventuel et dépendant des événements qui peuvent provoquer des transports de matériel d'artillerie et effets appartenans à d'autres services d'administration, on se borne également à demander, pour 1837, la même somme de 120,600 francs, allouée au Budget de l'exercice 1836.

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 10.

DÉSIGNATION DES CORPS.	CRÉDIT	
	DEMANDÉ POUR 1837.	ALLOUÉ POUR 1836.
Primes de rengagement pour toutes les armes	24,000	24,000

— *Primes de rengagement.*

DIFFÉRENCE		CRÉDIT définitivement alloué pour 1837.	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
			Il n'est accordé de prime de rengagement que dans les troupes d'artillerie, de cavalerie et du génie, à raison de 40 francs pour un rengagement de six ans : on suppose que 600 hommes dans le courant de 1837 pourront contracter des rengagemens.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 11.

	CRÉDIT	
	DEMANDÉ pour 1837.	ALLOUÉ pour 1836.
Corps-de-garde des garnisons et cantonnemens	110,000	121,000

-- Chauffage et éclairage des Corps-de-Garde.

DIFFÉRENCE		CRÉDIT définitivement alloué POUR 1837.	Observations
EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
»	11,000		La réduction des cantonnemens a rendu possible la diminution de la somme de 11,000 francs portée en moins qu'en 1836

CHAPITRE II, SECTION 3,

	CRÉDIT	
	DEMANDÉ POUR 1837.	ALLOUÉ POUR 1836.
Service général	30,000 »	30,000 »

ART. 12. — *Frais de Police.*

DIFFÉRENCE		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.	définitivement alloué POUR 1837.	
»	»		Même somme demandée au Budget de 1837 que celle qui a été allouée au Budget de 1836, et qui peut suffire aux dépenses de ce service, à moins d'événemens extraordinaires et imprévus.

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 13. — *Dépenses des cantonnemens,*

DÉSIGNATION DES CORPS.	NOMBRE de journées avec lo- gement et nourri- ture à 74 centim.	MONTANT de l'allocation pour frais de découchers des gendarmes.	CRÉDIT	
			DEMANDÉ POUR 1837.	ALLOUÉ POUR 1836.
Dépense résultant du cantonnement de 2,800 hommes à la frontière, dont 1,000 hommes avec logement et nourriture	365,000	»	270,100	»
1,800 hommes avec vivres de campagne à 45 c ^s par jour	657,000	»	295,650	»
Gendarmerie	»	70,000	»	»
Ambulances	84,315	»	62,393 10	»
Journées de marche avec logement et nourri- ture de 9,834 miliciens à incorporer . . .	39,336	»	29,108 64	»
A payer pour la caserne de Lierre	»	»	22,176	»
Id. id. de Hasselt	»	»	9,486 40	»
TOTAL.	1,145,651	70,000	758,914 14	1,007,520 »

Indemnités de logement et nourriture, et frais de couchers des Gendarmes.

DIFFÉRENCE		CRÉDIT	Observations
EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.	definitivement alloué POUR 1837.	
			a) Le nombre des hommes qui doivent être cantonnés pendant l'année 1837 est évalué à 2,800, dont 1,000 logés et nourris chez l'habitant à 74 c par jour, et 1,800 recevant les vivres de campagne à raison de 45 c par jour, on porte en totalité ces dépenses à cet article, par la raison que l'on a déduit aux articles de la solde de la masse de pain et de la masse de casernement, les quotités qui doivent en être retranchées par suite des retenues qui doivent être exercées La somme allouée au Budget de 1836 est de 812,320 » Celle demandée pour 1837 est de 569,750 » Difference en moins 246,770 b) Même somme que celle qui a été allouée au Budget de 1836 c) La demande au Budget de 1836 étant de 98,044 08 Elle est réduite pour 1837 à 62,393 10 Diminution 35,650 98 d) La somme demandée pour 1837 et calculée pour 9,834 miliciens, à raison de 4 journées de marche est de 29,108 64 Elle n'étant pour 1836 que de 26,955 92 Augmentation 2,152 72 provenant du nombre plus grand de miliciens e) Ces sommes sont destinées à payer le prix d'achat des deux casernes de Tierre et de Hasselt. La dernière sera totalement payée au mois de mai 1837. En définitive la diminution sur cet article est de 248,605 85 comparée avec celle du Budget de 1836
»	248,605 86		

CHAPITRE II, SECTION 3,

DÉSIGNATION DES CORPS.	NOMBRE DE CHEVAUX nécessaires POUR LE COMPLET.	MONTANT PRESUMÉ de LA REMONTE.	PRIX APPROXIMATIF des CHEVAUX.	CRÉDIT	
				DEMANDÉ POUR 1837.	ALLOUÉ POUR 1836.
Chasseurs à cheval . . .	2,486	250	480	120,000	350,000
Lanciers	2,486	250	480	120,000	
Cuirassiers	1,242	150	640	96,000	
Guides	701	80	600	48,000	
Artillerie	3,742	160	480	76,800	
Train	392	»	»	»	
TOTAL.	11,049	890	»	460,800	350,000

ART. 14. — Remonte.

DIFFÉRENCE		CRÉDIT	Observations.						
EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.	définitivement alloué POUR 1837.							
110,800	»		Le nombre de chevaux que l'on propose d'acheter pour la remonte de 1837 a été calculé, pour les troupes de cavalerie, à raison d'un peu plus que le 10^e de leur complet fixé, par le motif que la perte annuelle en chevaux dépasse assez généralement ce nombre. Quant aux troupes d'artillerie, on ne demande de remonte qu'en chevaux de selle, en ajournant tout achat de chevaux de trait; on a fixé le nombre de chevaux : <table><tr><td>1^o Pour le 10^e de l'effectif actuel en chevaux de selle à</td><td>60</td></tr><tr><td>2^o Pour monter une nouvelle batterie à cheval . . .</td><td>100</td></tr><tr><td>Total. . .</td><td>160</td></tr></table> Quant à la fixation du prix d'évaluation, elle résulte de ceux qui ont été payés pour la remonte de 1836 par suite d'adjudications publiques.	1 ^o Pour le 10 ^e de l'effectif actuel en chevaux de selle à	60	2 ^o Pour monter une nouvelle batterie à cheval . . .	100	Total. . .	160
1 ^o Pour le 10 ^e de l'effectif actuel en chevaux de selle à	60								
2 ^o Pour monter une nouvelle batterie à cheval . . .	100								
Total. . .	160								
110,800	»								

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 15. —

DÉSIGNATION des SERVICES.	DÉSIGNATION des PARTIES PRENANTES.	MONTANT INDIVIDUEL.	TOTAL PAR GRADE	TOTAL PAR SERVICE.	CRÉDIT demandé pour 1837.
SERVICE SÉDENTAIRE.	Artillerie.	1 Inspecteur-général.	3,150	3,150	6,960
		3 Directeurs d'arrondissement	1,270	3,810	
	Génie.	1 Inspecteur-général.	3,150	3,150	6,960
		3 Directeurs d'arrondissement	1,270	3,810	
		9 Commandans de province	900	8,100	26,520
	État-major de province et de place.	9 Commandans de place de 2 ^e cl. { 5 à	510	2,550	
		4 à	1,270	5,080	
		19 Idem de 3 ^e classe	390	7,410	
		5 Majors faisant fonctions de commandans.	280	1,300	
		8 Commandans temporaires	280	2,080	27,700
	Intendance	4 Intendans dans les directions	3,800	15,200	
		5 Sous-intendans dans les provinces.	2,500	12,500	1,200
	Infanterie	1 Inspecteur-général	1,200	1,200	
	Cavalerie.	1 Idem.	1,200	1,200	1,200
	Service de santé.	1 Idem.	2,500	2,500	2,500
SERVICE DE L'ARMÉE.	État-major général et Intendance.	1 Chef de l'état-major-général	3,000	3,000	42,600
		5 Chefs d'état-major des divisions	1,800	9,000	
		1 Commandant en chef de l'artillerie	2,400	2,400	
		6 Id. des divisions et du parc	600	3,600	
		1 Commandant en chef du génie	2,400	2,400	
		3 Id. du génie près des divisions.	600	1,800	
		12 Généraux de brigade	600	7,200	
		1 Waguemestre-général.	600	600	
		1 Grand-prévôt	1,200	1,200	
		1 Intendant de 1 ^{re} classe	2,400	2,400	
		5 Intendans près des divisions	1,800	9,000	
		12 Régimens d'infanterie et } 3 régimens de chasseurs. }	15,000 13,000	28,000	
	Corps d'infante.	9 Idem d'infanterie de réserve. { 4 à	3,500	24,000	250,000
		5 à	2,000		
		5 Compagnies sédentaires et de discipline.	400	2,000	
		2 Bataillons de partisans et de l'Escout.	2,500	5,000	51,500
	Cavalerie.	4 Régimens de chasseurs et lanciers.	8,000	32,000	
		2 Id. de cuirassiers	6,500	13,000	
		1 Id. de guides	6,500	6,500	38,200
		3 Régimens d'artillerie	10,000	30,000	
		1 Escadron du train	5,500	5,500	
		3 Compagnies de pontonniers, canonniers sédentaires et ouvriers d'artillerie	"	700	5,500
	Sapeurs mineurs	1 Bataillon	"	"	
	Gendarmerie.	9 Compagnies	"	"	
	Ambulance		"	"	2,100
	TOTAUX.				471,840

Frais de bureau et d'administration des Corps.

CRÉDIT alloué POUR 1836.	DIFFÉRENCE		CRÉDIT définitivement alloué POUR 1837.	Observations.
	EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
430,000	41,840	»		La demande de fonds pour cet article, portée au Budget de 1836, était de fr. 458,100 Lors de la discussion, le Ministre consentit à une réduction de 28,100 portant sur les frais d'administration des corps de troupes. Ce qui réduisit l'allocation à 430,000 Cette réduction de 28,100 fr. a été opérée sur les frais d'administration des corps qui ont réclamé contre l'insuffisance de la nouvelle fixation. On croit donc devoir rétablir la fixation de ces frais aux taux où ils avaient été précédemment fixés, et qui se montent ensemble à la somme de . . fr. 458,340 Et devoir aussi y ajouter pour ordre : 1^o Les frais d'administration des compagnies de gendarmerie qui étaient précédemment prélevés sur les fonds alloués au corps. 11,000 2^o Les frais d'administration du bataillon de l'Escout créé en 1836 2,500 TOTAL égal à la somme demandée. . . . fr. 471,840
430,000	41,840	»		

SERVICES ET NATURE DES DÉPENSES.	TRAITEMENT INDIVIDUEL de CHAQUE GRADÉ.	SOMMES ANNUELLES.	CRÉDIT	
			demandé POUR 1837.	alloué POUR 1836.
ARTICLE PREMIER.				
<i>Personnel de l'administration et du magasin général des médicaments.</i>				
1 Inspecteur-général	7,600 »	7,600 »		
1 Médecin en chef	5,050 »	5,050 »		
1 Médecin de garnison	3,350 »	3,350 »		
2 Pharmaciens de 2 ^e classe	2,100 »	4,200 »		
1 Id. de 3 ^e classe	1,270 »	1,270 »		
TOTAL.		21,470 »		
A déduire 1 $\frac{1}{2}$ pour cent.		322 05		
RESTE.		21,147 95		
1 Élève de 1 ^{re} classe	500 »	500 »		
1 Commis aux écritures	2,100 »	2,100 »		
			23,747 95	25,250 »
ART. 2.				
<i>Pharmacie centrale</i>				
Location des bâtimens	3,800 »	3,800 »		
Achat de médicaments, lingerie et menues dépenses	79,000 »	79,000 »		
			82,800 »	83,000 »
ART. 3.				
<i>Hôpitaux sédentaires. (Personnel.)</i>				
4 Médecins principaux	4,650 »	18,600 »		
8 Id. de garnison	3,350 »	26,800 »		
3 Id. de régiment	2,500 »	7,500 »		
8 Id. de bataillon	2,100 »	16,800 »		
25 Id. adjoints	1,480 »	37,000 »		
2 Pharmaciens principaux	3,350 »	6,700 »		
2 Id. de 1 ^{re} classe	2,500 »	5,000 »		
8 Id. de 2 ^e classe	2,100 »	16,800 »		
10 Id. de 3 ^e classe	1,270 »	12,700 »		
7 Id. chargés d'un service	1,480 »	10,360 »		
TOTAL.		158,260 »		
A déduire 1 $\frac{1}{2}$ pour cent.		2,373 90		
RESTE.		155,886 10		
8 Élèves de 1 ^{re} classe	500 »	4,000 »		
8 Id. de 2 ^e classe	300 »	2,400 »		
A REPORTER.		162,286 10	106,547 95	108,250 »

Service de Santé.

DIFFÉRENCE		CRÉDIT définitivement alloué pour 1837.	Observations.
EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
»	1,502 05		Cet article de dépenses sera susceptible d'une nouvelle réduction, par la suppression de la pharmacie centrale dans le courant de l'année 1837.
»	200 »		La somme demandée pour achat de médicaments est couverte, et au delà, par la retenue faite sur le traitement des officiers.
			Le personnel du service de santé mentionné à l'art. 3 est destiné à desservir les hôpitaux d'Anvers, Binges, Bruxelles, Charleroy, Gand, Lige, Louvain, Malines, Mons, Namur, Tournay et Ypres, ainsi que les infirmeries de garnison d'Anlon, d'Ostende, de Venloo et de Termonde, les autres infirmeries sont desservies par les officiers de santé des corps. La nécessité d'augmenter le personnel du service de santé résulte d'une part de son insuffisance actuelle, de l'autre de la diminution du personnel des officiers de santé des ambulances, dont on ne peut plus distraire pour ainsi dire un seul pour le service des hôpitaux temporaires, ainsi que cela s'est fait jusqu'à présent. Le nombre des médecins demandés pour le service des 12 hôpitaux sédentaires et des quatre grandes infirmeries est de 48, ce qui en donne 3, pour terme moyen, dans chacun de ces 16 établissements, et c'est le moindre nombre qu'il convient d'employer pour assurer les soins nécessaires aux malades. Le nombre des pharmaciens est de 29, ce qui n'en donne pas 2 par établissement. Ce nombre de médecins et de pharmaciens étant complété par ceux qu'on y détachait des ambulances, ce que leur réduction ne permet plus de faire. Mais il en résulte une compensation dans la dépense par suite de la diminution du nombre des officiers de santé des ambulances. L'augmentation demandée sur le chapitre III, se réduit en définitive à la somme de fr. 27,398 39, et se trouve motivée par une augmentation de personnel jugée nécessaire au bien du service.
»	1,702 05		

SERVICES ET NATURE DES DÉPENSES.	TRAITEMENT INDIVIDUEL de CHAQUE GRADE.	SOMMES ANNUELLES.	CRÉDIT	
			demandé POUR 1837.	alloué POUR 1836.
REPORTS.		162,286 10	106,547 95	108,250 "
6 Directeurs de 1 ^{re} classe	2 Pensionnés . . 1 Id. . . 3 Non pensionnés.	1,690 " 350 " 2,500 "	11,730 "	
6 Directeurs de 2 ^e classe		1,800 "	10,800 "	
6 Id. adjoints de 1 ^{re} classe.		1,270 "	7,620 "	
6 Id. id. de 2 ^e classe		1,060 "	6,360 "	
12 Écrivains solde par jour .	2 11	9,241 80		
42 Employés de 1 ^{re} classe.	1 26	19,313 80		
30 Id. id.	1 05	11,497 50		
60 Infirmiers.	" 84	18,396 "		
30 Id.	" 63	6,898 50		
			264,145 70	230,045 26
ART. 4.				
<i>Matériel des hôpitaux.</i>				
Supplément de solde pour les militaires traités dans les hôpitaux, dont la solde n'excède pas 52 centimes, traitement des militaires malades dans les hôpitaux, civils, etc.		95,000 "		
Location de bâtimens et menues réparations . .		25,000 "		
			120,000 "	125,000 "
TOTAL.			490,693 65	463,295 26

Service de santé. (Suite.)

DIFFÉRENCE		CRÉDIT définitivement alloué pour 1837.	Observations.
EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
"	1,702 03		
34,100 44	"		
"	5,000 "		
34,100 44	6,702 06		

CHAPITRE IV, ARTICLE UNIQUE. — École militaire.

NATURE DES DÉPENSES.	TRAITEMENT individuel.	TOTAL par spécialités.	Observations.		
§ 1. Solde des élèves.					
2 ^e Division 24 élèves	18,566 40	46.416	Les élèves reçoivent la solde de sergent d'artillerie, d'après le projet de loi présenté aux Chambres, ils paieraient au contraire une pension de mille francs, au moyen de laquelle ils seraient complètement entretenus, ce qui diminuerait non seulement le montant de la dépense des 46,000 francs qu'ils reçoivent à titre de solde, mais encore procurerait une économie de 10,000 francs environ sur le montant de leur entretien.		
3 ^e Division 36 élèves	27,849 60				
§ 2. Indemnités aux officiers.					
1 ^o EMPLOYÉS A L'ÉTAT-MAJOR.					
Au commandant de l'école, directeur des études	2,400 "	7,050	Il en résulterait donc que les dépenses de l'école militaire, à la charge de l'État, se trouveraient réduites à 64,000 francs.		
Au commandant en 2 ^d , administrateur.	1,200 "				
2 Sous-inspecteurs des études	2,400 "				
1 Lieutenant pour la police et les exercices	600 "				
1 Adjudant pour la police et la comptabilité	450 "	8,000	Il devient donc de plus en plus urgent qu'on s'occupe de la discussion du projet de loi présenté par le Gouvernement sur l'organisation définitive à donner à l'école militaire. Du reste, le Gouvernement désire tirer tout le parti possible de la bonne instruction donnée à cette école, et la compléter dans toutes ses parties, en attendant la loi à intervenir, a fait choix des professeurs et des répétiteurs qui ont été reconnus nécessaires pour toutes les branches d'enseignement qui doivent y être professées; c'est ce qui motive l'augmentation de 10,000 francs, demandée au Budget de 1837.		
2 ^o PROFESSEURS.					
1 Professeur de géométrie descriptive.	1,600 "				
1 Id. de fortification, art militaire	1,200 "				
1 Adjoint pour la fortification	800 "				
1 Professeur d'artillerie	1,200 "				
1 Adjoint pour l'artillerie	800 "				
1 Professeur d'architecture militaire .	1,200 "				
1 Médecin professeur d'hygiène	1,200 "				
§ 3. Traitement des professeurs civils.					
1 Examinateur permanent	3,000 "	38,500			
2 Professeurs de mathématiques	6,000 "				
2 Répétiteurs	3,000 "				
2 Répétiteurs de géométrie descriptive	4,000 "				
1 Professeur de physique	3,000 "				
1 Répétiteur	1,500 "				
1 Professeur de chimie	3,000 "				
1 Répétiteur	1,500 "				
1 Professeur de géodésie	3,000 "				
1 Répétiteur, professeur de topographie	1,500 "				
1 Professeur de géographie statistique.	3,000 "				
1 Professeur de littérature	2,400 "				
1 Professeur de dessin	2,400 "				
1 Adjoint pour le dessin	1,200 "				
A REPORTER.		99,966			

CHAPITRE IV, ARTICLE UNIQUE. — École militaire. (Suite.)

NATURE DES DÉPENSES.	TRAITEMENT individuel.	TOTAL par spécialités.	Observations.
REPORT.		99,966	
§ 4. Traitemens d'employés.			
1 Secrétaire	1,500 »	5,415	
1 Dessinateur	1,500 »		
4 Hommes de service	1,700 »		
1 Waguemestre	350 »		
2 Tambours	365 »		
§ 5. Dépenses générales.			
Leçons d'équitation	4,000 »	14,619	
Chauffage et éclairage	4,000 »		
Frais de bureau	3,000 »		
Indemnités à des employés externes .	600 »		
Achats de livres , instrumens, dessins.	3,019 »		
TOTAL.		120,000	

NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES PARTIELLES.	CRÉDIT	
		DEMANDÉ POUR 1837.	ALLOUÉ POUR 1836.
1 ^o Entretien du matériel et des armes de guerre dans les places et postes fortifiés sur la ligne, achat d'outils et d'approvisionnemens. Confection de munitions, location de bâtimens, dépenses relatives aux exercices du polygone, frais de bureau des comptables de l'artillerie, confection de baquets pour l'emmagasinage des poudres; achat de bois pour plates-formes, solde des portiers d'arsenaux, allocations des conducteurs temporaires accompagnant les convois de matériel, frais d'encaissement de fonds, journées d'ouvriers à défaut d'artilleurs, et dépenses relatives au remuement des poudres, savoir :			
Dans la 1 ^{re} direction	28,000		
Dans la 2 ^e direction	25,000	a) 110,000	
Dans la 3 ^e direction	57,000		
2 ^o Achat de poudres de guerre		b) 100,000	
3 ^o Achat de projectiles		c) 60,000	
4 ^o <i>Fabrication d'armes portatives et blanches.</i>			
6,350 Fusils 1777 modifié, modèle belge pour infanterie à fr. 33 »	209,550	d)	
250 Fusils de sapeurs 33 »	8,250		
400 Mousquetons de gendarmerie . . . 30 »	12,000		
600 Id. de cavalerie 22 »	13,200		
800 Pistolets de gendarmerie. 19 50	15,600		
1,200 Id. de cavalerie légère. 19 50	23,400		335,160
200 Sabres de grosse cavalerie 22 30	4,460		
1,000 Id. de cavalerie légère 20 30	20,300		
4,000 Id. d'infanterie 6 »	24,000		
400 Id. pour sapeurs 11 »	4,400		
5 ^o Réparations d'armes existantes dans les magasins.		e) 50,000	
6 ^o Travaux de la fonderie de Liège en bouches à feu en bronze et en fer, projectiles, essieux en fer et ferrures pour voitures, boîtes de roues, réparations du matériel des places de l'armée, constructions relatives à l'équipage des ponts, améliorations à apporter à l'établissement, et dépenses relatives à l'entretien des fourneaux, instrumens et outils, savoir :			
A REPORTER.		655,160	

— Matériel de l'Artillerie.

DIFFÉRENCE		CRÉDIT définitivement alloué POUR 1837.	Observations
EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
			a) Ces fonds sont appliqués à l'entretien et à la conservation du matériel d'artillerie dans les places de guerre, et au remplacement des effets consommés. Le montant présente une diminution de la somme de 41,500 fr. sur celle qui a été allouée au Budget de 1836. b) Cet achat de poudre est motivé sur la nécessité de remplacer les consommations de poudre faites et à faire en 1836 et 1837, il n'a point été fait d'achat de poudre en 1836. c) Cet achat de projectiles est fait en exécution de marchés passés par l'ancien Gouvernement, et sera définitivement terminé en 1838. d) Les fabriques d'armes n'ayant pu terminer leurs commandes de 1835 que dans le courant de 1836, il ne fut pas proposé de commandes d'armes au Budget de 1836. Mais les magasins d'artillerie ayant déjà fourni en 1836 près de 15,000 fusils neufs à la garde civique organisée dans diverses villes du royaume, il devint nécessaire d'en remplacer au moins une partie par de nouvelles commandes. Quant aux mousquetons, pistolets, sabres de cavalerie et d'infanterie, la commande a pour objet de compléter l'approvisionnement qu'il est nécessaire d'avoir en magasin. e) Il existe un grand nombre de fusils en magasin, provenant de la remise faite par les bataillons de la garde civique mobilisée et par les bataillons de réserve, et qui ont besoin de réparations. Il est indispensable de les faire mettre en bon état, et c'est l'objet de la demande de cette somme de 50,000 francs.

NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES PARTIELLES.	CRÉDIT	
		DEMANDÉ POUR 1837.	ALLOUÉ POUR 1836.
REPORT.		655,160	
Achat de bronze neuf	25,000		
Id. de 25,000 ^k de fonte au coak.	52,500		
Id. de 50,000 de fonte forte, 1 ^{re} qualité, pour bouches à feu.	11,500		
Id. de 10,000 de fer forgé	4,000	f) 175,000	
Id. de 600 voitures de houille	12,000		
Id. de bois de construction.	11,500		
Traitemens des employés et salaires des ouvriers . .	50,000		
Menus achats et dépenses diverses de la fonderie . .	8,500		
7 ^o Constructions à l'arsenal d'Anvers.			
39 Affûts de campagne de 6.			
19 Id. d'obusiers longs de 15 centimètres.			
8 Caissons de 12.			
38 Caissons de 6.			
19 Caissons d'obusiers longs.			
54 Caissons pour cartouches d'infanterie.			
5 Forges de campagne.			
10 Chariots de batterie.			
TOTAL. 192 Voitures.			
Achats de matériaux en bois et en fer.	145,898	g)	
Id. de charbon de forge.	6,361		
Salaire des ouvriers	70,150		
Traitement des employés de l'arsenal, comprenant les maîtres-ouvriers, les contre-maîtres, dessinateurs, commis, sous-surveillans des magasins, et les por- tiers	17,599	241,608	
Fournitures de bureau	1,600		
8 ^o Achat de harnais pour une partie des attelages né- cessaires aux batteries de réserve	31,550	h) 31,550	
9 ^o Entretien du matériel des batteries de campagne.	15,000	i) 15,000	
10 ^o Dépenses relatives à l'instruction théorique et pratique des officiers		k) 10,000	
11 ^o Dépenses résultant de la confection de modèles de constructions d'artillerie		l) 10,000	
12 ^o Dépenses diverses et menus achats		m) 25,000	
13 ^o Achat de bois de construction pour former un ap- provisionnement à l'arsenal d'Anvers		46,000	
TOTAUX.		1,209,318	698,000

Matériel de l'Artillerie. (Suite).

DIFFÉRENCE		CRÉDIT définitivement alloué pour 1837.	Observations.
EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
			f) Il est encore nécessaire de tenir, en 1837, la fonderie de Liège en grande activité pour fonte de bouches à feu et de projectiles, et pour confection d'attirails. La somme demandée pour 1837 est moindre de 10,000 fr. de celle qui a été allouée par le Budget de 1836. g) Cet approvisionnement est nécessaire pour employer les bois qu'après trois années de coupe et après leur débit en plateaux et autres pièces entrent dans la confection des voitures. h) Les commandes faites pour 1837 à l'arsenal de construction, pour compléter toutes les voitures et attirails de l'équipage de campagne, ainsi que les affûts destinés à l'armement des places, exigent les dépenses qui sont indiquées et qui sont moindres que celles allouées en 1836. i) Somme moindre que celle allouée en 1836. k) Cette somme est indispensable au complément d'instruction à donner aux jeunes officiers de cette arme. l) Cette dépense est réellement nécessaire pour avoir les modèles indispensables au perfectionnement du matériel d'artillerie. m) Ces fonds sont nécessaires pour faire face à diverses dépenses du service non prévues et qui sont d'ailleurs justifiées dans la forme ordinaire. En définitive, si cet article pour l'année 1837 dépasse celui du Budget de 1836 de la somme de 614,318 fr., c'est par la raison que l'on propose diverses dépenses que l'on avait pu ajouter en 1836, et entre autres : 120,000 fr. pour achat de poudre, 484,210 pour achat d'armes portatives, 50,000 pour réparations d'armes, 60,000 pour bois d'approvisionnement. 714,210 fr. Ce qui prouve qu'il y a diminution de 100 000 fr. sur les autres dépenses annuelles de ce service.
514,318	»		

CHAPITRE V, ART. 2.

DÉSIGNATION DES PLACES.	ÉVALUATION DES DÉPENSES POUR			CRÉDIT
	ENTRETIEN	CONSTRUCTIONS ET RÉPARATIONS		demandé
		ordinaire.	Bâtimens.	Fortifications.
Termonde	18,300 "	4,450 "	6,850 "	29,600 "
Ostende	18,000 "	"	135,000 "	153,000 "
Audenarde	5,200 "	"	"	5,200 "
Nieuport	18,800 "	"	2,600 "	21,400 "
Ypres	18,000 "	5,600 "	5,000 "	28,600 "
Gand	12,000 "	4,950 "	"	16,950 "
Menin	11,000 "	5,000 "	"	16,000 "
Mons.	14,400 "	"	13,600 "	28,000 "
Tournay	15,600 "	14,900 "	10,400 "	40,900 "
Ath	8,600 "	"	22,800 "	31,400 "
Charleroy	18,500 "	69,500 "	50,730 "	138,730 "
Namur	21,000 "	9,300 "	31,600 "	61,900 "
Dinant	1,700 "	"	7,700 "	9,400 "
Bouillon	5,700 "	"	"	5,700 "
Philippeville	12,300 "	6,040 "	"	18,340 "
Mariembourg	3,600 "	830 "	"	4,430 "
Arlon	3,000 "	103,400 "	"	106,400 "
Anvers (la place).	41,000 "	105,100 "	194,000 "	340,100 "
Anvers (la citadelle).	5,000 "	3,700 "	89,700 "	98,400 "
Forts Ste-Marie, la Croix, St-Philippe, caserne de Doel	4,800 "	2,000 "	4,000 "	10,800 "
Liège	23,500 "	8,000 "	5,000 "	36,500 "
Huy	4,000 "	"	7,100 "	11,100 "
Malines.	5,000 "	12,000 "	"	17,000 "
Venloo	12,800 "	"	12,550 "	25,350 "
Lierre	6,500 "	9,000 "	"	15,500 "
Hasselt	7,000 "	15,600 "	13,800 "	36,400 "
Bruxelles	7,200 "	23,500 "	"	30,700 "
Louvain.	4,800 "	"	"	4,800 "
Vilvorde	1,900 "	"	"	1,900 "
TOTAUX.	329,200 "	402,870 "	612,430 "	1,344,500 "
Pour frais de surveillance générale des travaux.	"	"	"	19,318 "
Pour expropriations de terrains, dégâts causés, etc	"	"	"	7,270 "
Pour loyers des bâtimens et terrains pour le service militaire	"	"	"	4,762 "
Pour frais de bureau des commandans du génie dans les places	"	"	"	19,050 "
Pour achat de matériaux nécessaires pour exercer les sapeurs-mi- neurs à l'exécution des travaux de sape et de mine.	"	"	"	3,600 "
Pour levées de plans	"	"	"	6,500 "
Travaux et dépenses extraordinaires.				
Entretien et construction d'ouvrages de campagne, indemnités pour occupation de terrains pour les travaux de défense	"	"	"	25,000 "
TOTAUX.			1,430,000 "	

— Matériel du Génie.

CRÉDIT alloué pour 1836.	DIFFÉRENCE		CRÉDIT définitivement alloué pour 1837	Observations
	EN PLUS AU BUDGET DE 1837	EN MOINS AU BUDGET DE 1837		
1,126,000	305,000	»	»	Les dépenses du service du génie se subdivisent en quatre parties distinctes. La 1^{re} concerne l'entretien ordinaire et annuel des fortifications et des bâtimens militaires du royaume. La 2^e est relative aux constructions nouvelles et grandes réparations des bâtimens militaires. La 3^e part de ces dépenses a pour objet les constructions et réparations des ouvrages de fortification dans les diverses places du royaume. Enfin la 4^e partie se compose de quelques dépenses accessoires et inhérentes au service. 1^{re} PARTIE. Entretien ordinaire La somme demandée est de fr. 329 200 elle était, pour 1836 de 321 948 Augmentation 7,252 provenant des augmentations d'ouvrage et de bâtimens exécutés en 1836. Cet entretien des places a lieu par adjudication publique et au rabais. 2^e PARTIE. Construction et réparation de bâtimens La somme demandée est de fr. 402,970 et a pour objet principal les travaux ci-après spécifiés. Tournai — Construction d'un hôpital militaire et nouvelle couverture aux bâtimens de la citadelle fr. 14,900 Charleroi — Grandes réparations aux casernes 69,500 Antou — Construction d'une caserne 100,000 Anvers — Achèvement des travaux de reconstruction de l'arsenal brûlé 100,000 Mahines. — Grandes réparations à l'hôpital 12,000 Lille — Construction d'un magasin à poudre 8 000 Bassel — Réparation d'un magasin à poudre 11,000 Bruxelles — Construction d'un magasin à poudre 20 000 TOTAL. 335,400 Le surplus a pour objet des réparations urgentes aux bâtimens militaires. 3^e PARTIE. Constructions et réparations d'ouvrages de fortification La somme demandée est de fr. 612 430 et a pour principal objet les travaux ci-après spécifiés. Ostende — Restauration d'un front complet de la place fr. 135 000 Mons — Réparations urgentes aux ponts 13 600 Ath — Reconstruction des ponts 22 800 Charleroi — Renouvellement des ponts et travaux divers 50 730 Namur — Travaux divers 31,600 Anvers — Réparations urgentes et restaurations d'un grand batardeau servant de clôture 140 000 Travaux aux fortifications 54,000 Citadelle d'Anvers — Réparations des murs de revêtement 89 700 TOTAL. 537 430 Le surplus a pour objet des travaux moins importants dans chacune des autres places. Tous ces travaux de constructions et de réparations sont mis en adjudication publique et adjugés aux moindres prix. 4^e PARTIE. Dépenses accessoires La somme demandée est de 81,500 francs, dont 25,000 francs pour travaux relatifs aux ouvrages de campagne et indemnités pour occupation de terrains. Le surplus de 60 500 francs s'applique aux six articles de dépenses indiquées au Budget et ce montant est moindre de 25,000 francs que celui alloué par le Budget de 1836.
1,126,000	305,000	»	»	

NOMBRE de rations de fourrages sur quel de paix.	GRADES ET EMPLOIS.	SOMMES	
		INDIVIDUELLES.	ANNUELLES.
	ART. 1 ^{er} . <i>Traitement temporaire de non-activité.</i>		
»	3 Généraux de brigade	5,250 »	15,750 »
»	3 Colonels	4,200 »	12,600 »
»	3 Lieutenans-colonels.	3,150 »	9,450 »
»	2 Majors	2,300 »	4,600 »
»	27 Capitaines de 1 ^{re} classe	1,600 »	45,630 »
»	9 Id. de 2 ^e classe.	1,270 »	11,430 »
»	22 Lieutenans.	950 »	20,900 »
»	36 Sous-lieutenans	710 »	20,640 »
»	1 Pharmacien de 2 ^e classe	950 »	950 »
»	1 Vétérinaire de 1 ^{re} classe	740 »	740 »
»	1 Major de corps francs	2,500 »	2,500 »
»	3 Capitaines de corps francs à fr. 3 17 ^e par jour	1,157 05	3,471 15
»	4 Lieutenans id. 2 33 id.	808 70	3,474 80
»	3 Sous-lieutenans id. 2 12 id.	773 80	2,321 40
»	1 Intendant en chef	5,250 »	5,250 »
»	1 Intendant de 2 ^e classe	3,150 »	3,150 »
»	1 Id. de 3 ^e classe	2,300 »	2,300 »
»	1 Inspecteur-général des postes	3,150 »	3,150 »
»	1 Médecin de bataillon	950 »	950 »
»	Pensions temporaires d'un an, accordées.	»	38,000 »
»	Id. id. à accorder	»	40,000 »
730	1 Colonel de cavalerie en disponibilité	5,630 »	5,630 »
730	1 Lieutenant-colonel d'infanterie en disponibilité	3,930 »	3,930 »
»	Traitemens temporaires de réforme.	»	7,000 »
	ART. 2. <i>Traitemens des aumôniers et desservans.</i>		
»	32 Aumôniers et desservans	»	17,000 »
	ART. 3. <i>Traitemens d'employés temporaires.</i>		
»	1 Garde-magasin de 2 ^e classe	2 500 »	2,500 »
»	1 Id. d'approvisionnement	2,100 »	2,100 »
»	5 Id. id	1,690 »	8,450 »
»	Solde de domestique à 155 officiers sans troupes à 74 ^e par jour	»	41,865 50
	ART. 4. <i>Pensions des militaires décorés sous l'ancien Gouvernement et secours sur le fonds de Waterloo.</i>		
»	Pension de 64 militaires décorés	»	13,384 55
»	Secours sur le fonds de Waterloo, à 254 militaires	»	20,000 »
	TOTAUX.	»	»

— Traitemens Divers.

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉ	ALLOUÉ	EN PLUS AU BUDGET	EN MOINS AU BUDGET	définitivement alloué	
POUR 1837.	POUR 1836.	DE 1837.	DE 1837.	POUR 1837.	
269,817 35	269,369 74	447 61	"		ART. 1er. — La somme de fr. 269,369 74 se compose du montant du traitement des officiers qui se trouvaient en non-activité au 1er juillet 1836, et dont le nombre est nécessairement sujet à éprouver des variations, et du montant des pensions annuelles à payer aux militaires atteints d'ophthalmie en attendant le règlement de leur pension définitive. ART. 2. — On demande 900 francs d'augmentation pour trois nouveaux desservans à Ostende, Lierre et Diest, placés dans lesquelles ils ont été établis. ART. 3 et 4. — Mêmes sommes qu'en 1836, sauf réduction dans le nombre d'individus.
17,000 "	16,100 "	900 "	"		
54,915 50	55,030 20	"	114 70		
33,384 55	33,710 36	"	325 81		
376,117 40	374,210 30	1,947 61	440 51		
		907 10			

180

PIÈCES A L'APPUI.



TABLEAU A.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — *Tableau de formation de douze*[illegible]

régimens d'Infanterie de ligne, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	Observations.
du TRAITEMENT annuel.	de LA SOLDE journalière.	DEMANDÉ POUR 1837.	ALLOUÉ POUR 1836.	EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.	définitivement alloué POUR 1837.	
7,400	"	88,800 "					
5,000	"	70,800 "					
5,050	"	242,400 "					
2,950	"	35,400 "					
2,950	"	35,400 "					
2,500	"	120,000 "					
1,900	"	45,600 "					
1,600	"	20,280 "					
1,900	"	22,800 "					
1,900	"	22,800 "					
2,500	"	31,000 "					
2,100	"	98,700 "					
2,950	"	451,350 "					
2,500	"	382,500 "					
1,900	"	581,400 "					
1,480	"	870,240 "					
TOTAL. . .		3,118,470 "					
A déduire 1 1/2 p o/o		46,777 05					
RESTE. . .		3,071,692 95	3,118,588 80	"	46,895 85		
"	2 11	36,967 20					
"	1 37	6,000 60					
"	1 37	18,001 80					
"	" 74	6,482 40					
"	" 95	20,805 "					
"	"	73,142 76					
"	" 95	4,161 "					
"	1 69	192,457 20					
"	1 37	630,063 "					
"	1 37	162,016 20					
"	" 74	677,410 80					
"	" 63	140,729 40					
"	" 58	562,275 20					
"	" 55	475,376 "					
"	" 52	1,862,317 60					
"	" 52	27,331 20					
"	"	4,895,537 36	4,800,018 12	95,519 24	"		
TOTAL GÉNÉRAL.		7,067,230 31	7,918,606 92	95,519 24	48,895 85		
				48,623 39			

TABLAU B.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er} — *Formation d'un régiment de*[illegible]

* Chasseurs à pied de 4 bataillons, pour servir au calcul des traitemens et de la solde

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	Observations.
du	de	DEMANDÉ	ALLOUÉ	EN PLUS	EN MOINS	definitivement alloué	
TRAITEMENT	LA SOLDE	POUR 1837.	POUR 1836.	AU BUDGET DE	AU BUDGET DE	POUR 1837.	
annuel.	journalière			1837.	1837		
7,400	"	7,400 "					
5,900	"	5,900 "					
5,050	"	20,200 "					
2,950	"	5,900 "					
2,500	"	7,500 "					
2,950	"	2,950 "					
1,900	"	5,700 "					
1,690	"	1,690 "					
1,900	"	1,900 "					
2,500	"	2,500 "					
2,100	"	8,400 "					
2,950	"	38,350 "					
2,500	"	32,500 "					
1,900	"	49,400 "					
1,480	"	74,000 "					
TOTAL. . . .		284,290 "					
A déduire 1 1/2 pour cent		3,964 37					
RESTE		280,325 65	"	"	"		
"	2 11	3,080 60					
"	1 37	1,000 10					
"	1 37	2,000 20					
"	" 74	1,080 40					
"	" 95	1,040 25					
"	"	6,095 23					
"	1 69	16,038 10					
"	1 37	52,505 25					
"	1 37	13,501 35					
"	" 74	58,721 "					
"	" 63	11,957 40					
"	" 52	1,518 40					
"	" 58	36,835 80					
"	" 55	31,317 "					
"	" 52	220,051 80					
"	"	460,742 88					
TOTAL GÉNÉRAL		721,068 53	"	"	"		

TABLEAU C.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — *Formation de deux régimens de*

[illegible]

Chasseurs à pied de 3 bataillons, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	Observations.
du	de	DEMANDÉ	ALLOUÉ	EN PLUS	EN MOINS	définitivement alloué	
TRAITEMENT annuel.	LA SOLDE journalière	POUR 1837.	POUR 1836.	AU BUDGET DE 1837.	AU BUDGET DE 1837.	POUR 1837.	
7,400	»	14,800 »					
5,900	»	11,800 »					
5,050	»	30,300 »					
2,950	»	5,900 »					
2,500	»	15,000 »					
2,950	»	5,900 »					
1,900	»	7,800 »					
1,690	»	3,380 »					
1,900	»	3,800 »					
2,500	»	5,000 »					
2,100	»	12,000 »					
2,950	»	59,000 »					
2,500	»	50,000 »					
1,000	»	76,000 »					
1,480	»	112,480 »					
TOTAL. . . .		413,560 »					
A déduire 1 1/2 p. o/o		6,203 40					
RESTE. . . .		407,356 60	»	»	»		
»	2 11	4,620 90					
»	1 37	1,000 10					
»	1 37	3,000 30					
»	» 74	1,080 40					
»	» 95	2,080 50					
»	»	12,190 40					
»	1 69	24,674 »					
»	1 37	81,008 10					
»	1 37	21,002 10					
»	» 74	87,512 40					
»	» 63	13,396 »					
»	» 52	3,036 80					
»	» 58	73,671 60					
»	» 55	62,634 »					
»	» 52	262,683 20					
»	»	653,590 86					
TOTAL GÉNÉRAL. . . .		1,065,947 46	»	»	»		

TABLEAU D.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — Formation de neuf régimens

GRADES.	EFFECTIF.			NOMBRE DE JOURNÉES DE				MONTANT DU TRAITEMENT ANNUEL.
	Hommes présens.	Hommes en congé à venir 10 jours sous les armes.	Chevaux.	Adjudans-sous-offi- ciers.	Sous-officiers.	Caporaux et sol- dats.	Chevaux.	
Colonels	5	»	10	»	»	»	3,650	7,400
Lieutenans-colonels	0	»	12	»	»	»	4,380	5,900
Majors	15	»	15	»	»	»	5,475	5,050
Lieutenans-quartiers-maitres	0	»	»	»	»	»	»	1,900
Officiers-payeurs	12	»	»	»	»	»	»	1,480
Lieutenans-adjudans-majors	13	»	»	»	»	»	»	2,500
Capitaines de 1 ^{re} classe	11	»	»	»	»	»	»	2,950
Id. de 2 ^e classe	22	»	»	»	»	»	»	2,500
Lieutenans	33	»	»	»	»	»	»	1,900
Sous-lieutenans	32	»	»	»	»	»	»	1,480
	158	»	37					
Adjudans-sous-officiers	15	»	»	5,475	»	»	»	»
Sergens-majors	74	»	»	»	27,010	»	»	»
Maréchal-des-logis-chef	1	»	»	»	365	»	»	»
Sergens	96	»	»	»	35,040	»	»	»
Maréchaux-des-logis	6	»	»	»	2,190	»	»	»
Fourriers	74	»	»	»	27,010	»	»	»
Caporaux	96	»	»	»	»	35,040	»	»
Brigadiers	0	»	»	»	»	2,190	»	»
Tambours	44	»	»	»	»	10,060	»	»
Soldats et cavaliers	444	»	»	»	»	162,060	»	»
Soldats à rappeler 10 jours	»	23,000	»	»	»	230,000	»	»
	866	23,000	»	5,475	91,615	445,350	13,505	»
				542,440			TOTAL GÉNÉRAL.	

de Réserve, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

MONTANT DE LA SOLDE JOURNALIÈRE.	CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT définitivement alloué pour 1837.	Observations.
	DEMANDÉ pour 1837.	ALLOUÉ pour 1836.	EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
"	37,000 "					
"	35,400 "					
"	75,750 "					
"	17,100 "					
"	17,780 "					
"	32,500 "					
"	32,450 "					
"	55,000 "					
"	62,700 "					
"	47,360 "					
TOTAL. . .	413,020 "					
A déduire 1 1/2 %	6,195 30					
RESTE. . .	406,824 70	378,821 15	28,003 55	"		
2 11	11,552 25					
1 69	45,646 90					
1 69	616 85					
1 37	48,004 80					
1 37	3,000 30					
1 37	37,003 70					
" 74	25,929 00					
" 74	1,620 60					
" 63	10,117 80					
" 52	84,271 20					
" 52	119,600 "					
"	387,364 "	463,331 82	"	75,967 82		
.	794,188 70	842,152 97	28,003 55	75,967 82		
			47,064 27			

TABLEAU E.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — Formation de trois.

GRADES.	EFFECTIF.	NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT demandé POUR 1837.
		de sous-officiers.	de caporaux et soldats.	du TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière.	
Capitaines avec rang de major	3	»	»	3,350	»	10,050 »
Lieutenans	3	»	»	1,900	»	5,700 »
Sous-Lieutenans	6	»	»	1,480	»	8,880 »
	12	»		TOTAL.		24,630 »
				A déduire 1 $\frac{1}{2}$ p. % .		569 45
				RESTE.		24,260 55
Sergens-majors.	5	1,095	»	»	1 69	1,850 55
Sergens	18	6,570	»	»	1 37	9,000 90
Fourriers	3	1,095	»	»	1 37	1,500 15
Caporaux	50	»	10,950	»	» 74	8,105 »
Tambours	9	»	3,285	»	» 65	2,069 55
Soldats	420	»	153,500	»	» 52	79,716 »
	483	8,760	167,555	»	»	102,240 15
		176,295		TOTAL GÉNÉRAL.		126,500 70

* Compagnies Sédentaires, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

CRÉDIT alloué § POUR 1836.	DIFFÉRENCE		CRÉDIT définitivement alloué POUR 1837.	Observations.
	EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
19,887 15	4,575 40	»		La différence en plus au Budget de 1837 provient de ce que, d'un côté, on a porté le traitement de deux sous-lieutenans par compagnie, emplois compris dans l'organisation et remplis depuis la formation des compagnies, et d'un autre côté, de ce que l'année 1836 a 366 jours, ce qui diminue de fr. 280 11 c ^t le montant de la solde pour 1837.
102,520 26	»	280 11		
122,407 41	4,575 40	280 11		
	4,095 29			

TABLEAU F.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — Formation de deux

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT		CRÉDIT demandé pour 1837.
	Hommes.	Chevaux.	de sous-officiers.	de caporaux et soldats.	de chevaux.	du TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière.	
Majors.	2	2	»	»	730	3,030	»	10,100 »
Lieutenans	4	»	»	»	»	1,900	»	7,600 »
Sous-lieutenans	4	»	»	»	»	1,480	»	5,920 »
	10	2				TOTAL. . .		23,620 »
						A déduire 1 $\frac{1}{2}$ %.		534 50
						RESTE. .		23,265 70
Sergens-majors	2	»	730	»	»	»	1 69	1,233 70
Sergens	12	»	4,380	»	»	»	1 37	6,000 60
Fourriers	2	»	730	»	»	»	1 37	1,000 10
Caporaux	24	»	»	8,760	»	»	» 74	6,482 40
Tambours	4	»	»	1,460	»	»	» 63	919 08
Soldats	360	»	»	151,400	»	»	» 52	68,528 »
	404	2	5,840	141,620	730	»	»	83,964 60
			147,460		TOTAL GÉNÉRAL. . . .			107,230 30

* *Compagnies de Discipline, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.*

CRÉDIT alloué pour 1836.	DIFFÉRENCE		CRÉDIT définitivement alloué pour 1837.	Observations.
	IN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BILLET DE 1837.		
23,265 70	»	»		
84,194 64	»	250 04		
107,460 34	»	250 04		

TABLEAU G.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — Formation d'un Dépôt de

GRADES.	EFFECTIF	NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT	
		de sous-officiers.	de caporaux et soldats.	du TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière.	DEMANDÉ POUR 1837.	ALLOUÉ POUR 1837.
<i>Cadre du dépôt.</i>							
Capitaine	1	»	»	2,950	»	2,950	»
Lieutenans	2	»	»	1,900	»	3,800	»
Sous-lieutenans	2	»	»	1,480	»	2,960	»
	5			TOTAL. . .		9,710	»
				A déduire 1½ p. %.		145	65
				RESTE. . .		9,564	35
Sergent-major	1	365	»	»	1 69	616	85
Sergens	6	2,190	»	»	1 37	5,000	30
Fourrier	1	365	»	»	1 37	500	05
Caporaux	12	»	4,580	»	» 74	3,241	20
Tambours.	2	»	730	»	» 65	459	90
Soldats déserteurs	200	»	73,000	»	» 52	37,960	»
	222	2,920	78,110	»	»	45,778	30
		81,030		TOTAL GÉNÉRAL. .		55,342	65
						55,468	07

» Déserteurs étrangers, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

DIFFÉRENCE		CRÉDIT définitivement alloué pour 1837.	Observations.
EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
			La différence en moins au Budget de 1837 provient de ce que l'année 1836 a 366 jours.
»	»		
»	125 42		
»	125 42		

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er} — *Formation d'un bataillon*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE					MONTANT	
	HOMMES.	CHEVAUX.	Adjudans-sous-officiers.	Sous-officiers.	Caporaux et soldats.		CHEVAUX.	du TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière.
Major.	1	2	"	"	"	"	730	6,060	"
Lieutenant-adjutant-major . . .	1	1	"	"	"	"	365	3,000	"
Lieutenant-officier-payeur . . .	1	1	"	"	"	"	365	1,900	"
Médecin de bataillon	1	1	"	"	"	"	365	2,520	"
Capitaines de 1 ^{re} classe	3	"	"	"	"	"	"	5,540	"
Id. de 2 ^{me} classe	3	"	"	"	"	"	"	3,000	"
Lieutenans	6	"	"	"	"	"	"	2,280	"
Sous-lieutenans	12	"	"	"	"	"	"	1,776	"
	28	5							TOTAL. . .
									A déduire 1½ p. 100.
									RESTE. . .
Adjutant-sous-officier.	1	"	365	"	"	"	"	"	2 11
Caporal-tambour	1	"	"	"	365	"	"	"	" 95
Maître armurier	1	"	"	"	365	"	"	"	1 37
Sergens-majors	6	"	"	2,190	"	"	"	"	1 74
Sergens	24	"	"	8,760	"	"	"	"	1 42
Fourriers	6	"	"	2,190	"	"	"	"	1 42
Caporaux	48	"	"	"	17,520	"	"	"	" 79
Tambours	12	"	"	"	4,380	"	"	"	" 68
Grenadiers	128	"	"	"	46,720	"	"	"	" 58
Voltigeurs	128	"	"	"	46,720	"	"	"	" 58
Fusiliers	512	"	"	"	186,880	"	"	"	" 58
	867,	"	365	13,140	302,950	"	1,825	"	"
					316,455				TOTAL GÉNÉRAL. .

d'Infanterie dite de l'Escal, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
DEMANDÉ POUR 1837.	ALLOUÉ POUR 1836.	EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.	définitivement alloué POUR 1837.	
6,060 »					
3,000 »					
1,900 »					
2,520 »					
10,620 »					
9,000 »					
15,680 »					
21,512 »					
68,092 »					
1,021 58					
67,070 62	»	67,070 62	»		
770 15					
346 73					
500 03					
3,810 60					
12,439 20					
5,109 80					
15,840 80					
2,978 40					
27,097 60					
27,097 60					
108,390 40					
200,381 33	»	200,381 33	»		
267,451 97	»	267,451 97	»		

TABLEAU I.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART 2. — *Formation de deux Régimens.*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE					
	Hommes.	Chevaux.	Adjudans-sous-officiers.	Trompettes-maréchaux-des-logis.	Sous-officiers et trompettes.	Brigadiers et chasseurs.	CHEVAUX	
							D'officiers	De troupe.
Colonels.	2	8	"	"	"	"	2,920	"
Lieutenans-colonels	2	8	"	"	"	"	2,920	"
Majors	8	22	"	"	"	"	8,030	"
Capitaines-instructeurs.	2	4	"	"	"	"	1,460	"
Capitaines-adjudans-majors	2	6	"	"	"	"	2,190	"
Lieutenans-adjudans-majors	2	6	"	"	"	"	2,190	"
Sous-lieutenans-adjudans-majors	2	4	"	"	"	"	1,460	"
Capitaines-quartiers-maitres	2	2	"	"	"	"	730	"
Lieutenans-officiers-payeurs	2	2	"	"	"	"	730	"
Officiers d'habillement	2	"	"	"	"	"	"	"
Porte-étendards	2	4	"	"	"	"	1,460	"
Médecins de régiment	2	2	"	"	"	"	730	"
Médecins de bataillon	2	2	"	"	"	"	730	"
Médecins-adjoints	2	2	"	"	"	"	730	"
Capitaines-commandans.	14	42	"	"	"	"	15,330	"
Capitaines en second	14	42	"	"	"	"	15,330	"
Lieutenans.	28	56	"	"	"	"	20,440	"
Sous-lieutenans	56	112	"	"	"	"	40,880	"
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	2	4	"	"	"	"	1,460	"
	148	328						
Vétérinaires de 2 ^e classe	4	4	"	"	"	"	"	1,460
Adjudans-sous-officiers	6	6	2,190	"	"	"	"	2,190
Trompettes-maréchaux-des-logis	2	2	"	730	"	"	"	730
Waguemestres-maréchaux-des-logis	2	2	"	"	730	"	"	730
Trompettes-brigadiers	2	2	"	"	730	"	"	730
Maitres-ouvriers	8	"	"	"	"	2,920	"	"
Maréchaux-des-logis-chefs.	16	16	"	"	5,840	"	"	5,840
Maréchaux-des-logis.	132	121	"	"	48,180	"	"	44,165
Maréchaux-des-logis-fourriers	16	16	"	"	5,840	"	"	5,840
Fourriers	16	16	"	"	5,840	"	"	5,840
Brigadiers	260	248	"	"	"	94,900	"	90,520
Trompettes.	48	48	"	"	17,520	"	"	17,520
Maréchaux-ferrans	48	42	"	"	"	17,520	"	15,330
Chasseurs	2,060	1,777	"	"	"	751,000	"	648,605
En congé pour l'année :								
Chasseurs 200.								
	2,620	2,300	2,190	730	84,680	867,240	119,720	839,500
					954,840			

de Chasseurs à cheval, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	Observations.
OU TRAITEMENT	DE LA SOLDE	demande	alloué	EN PLUS	EN MOINS	definitivement alloué	
annuel.	journalière	POUR 1837	POUR 1836.	AU BUDGET DE 1837.	AU BUDGET DE 1837.	POUR 1837.	
8,400	"	16,800	"				La différence en moins au Budget de 1837 provient de ce que l'année 1836 a 366 jours et 1837 seulement 365.
0,300	"	12,600	"				
5,500	"	44,000	"				
3,800	"	7,600	"				
3,800	"	7,600	"				
3,550	"	7,100	"				
3,150	"	6,300	"				
2,950	"	5,900	"				
1,900	"	3,800	"				
1,690	"	3,380	"				
2,950	"	5,900	"				
2,500	"	5,000	"				
2,100	"	4,200	"				
1,480	"	2,960	"				
4,650	"	65,100	"				
3,800	"	53,200	"				
2,950	"	82,600	"				
2,500	"	140,000	"				
2,100	"	4,200	"				
TOTAL. . . .		478,240	"				
A déduire 1 1/2 p o/o . .		7,173 60					
RESTE . . .		471,066 40	471,066 40	"	"		
1,480	"	5,920	"				
"	2 33	5,080 80					
"	1 79	1,306 70					
"	1 79	1,306 70					
"	1 58	1,153 40					
"	0 74	2,160 80					
"	2 22	12,964 80					
"	1 79	86,242 20					
"	1 79	10,453 60					
"	1 69	9,869 60					
"	" 95	60,155					
"	1 37	24,002 40					
"	" 74	12,964 80					
"	" 74	550,408					
"	"	819,986 80	822,217 12	"	2,230 32		
TOTAL GÉNÉRAL. . . .		1,291,053 20	1,293,283 52	"	2,230 32		

TABLEAU K.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 2. — Formation de deux Régimens

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE					
	Hommes.	Chevaux.	Adjudans-sous-officiers.	Trompette-maréchal-des-logis.	Sous-officiers et trompettes.	Brigadiers et soldats.	CHEVAUX	
							Officiers.	De troupe.
Colonels.	2	8	»	»	»	»	2,920	»
Lieutenans-colonels.	2	8	»	»	»	»	2,920	»
Majors.	8	22	»	»	»	»	8,030	»
Capitaines-instructeurs.	2	4	»	»	»	»	1,460	»
Capitaines-adjudans-majors.	2	6	»	»	»	»	2,190	»
Lieutenans-adjudans-majors.	2	6	»	»	»	»	2,190	»
Sous-lieutenans-adjudans-majors.	2	4	»	»	»	»	1,460	»
Capitaines-quartiers-maitres.	2	2	»	»	»	»	730	»
Lieutenans-officiers-payeurs.	2	2	»	»	»	»	730	»
Officiers d'habillement.	2	»	»	»	»	»	»	»
Porte-étendards.	2	4	»	»	»	»	1,460	»
Médecins derégimens.	2	2	»	»	»	»	730	»
Médecins de bataillon.	2	2	»	»	»	»	730	»
Médecins-adjoints.	2	2	»	»	»	»	730	»
Capitaines-commandans.	14	42	»	»	»	»	15,330	»
Capitaines en second.	14	42	»	»	»	»	15,330	»
Lieutenans.	28	56	»	»	»	»	20,440	»
Sous-lieutenans.	56	112	»	»	»	»	40,880	»
Vétérinaires de 1 ^{re} classe.	2	4	»	»	»	»	1,460	»
	148	328						
Vétérinaires de 2 ^e classe.	4	4	»	»	»	»	»	1,460
Adjudans-sous-officiers.	6	6	2,190	»	»	»	»	2,190
Trompettes-maréchaux-des-logis.	2	2	»	730	»	»	»	730
Brigadiers trompettes.	2	2	»	»	730	»	»	730
Maitres-ouvriers.	8	»	»	»	»	2,920	»	»
Maréchaux-des-logis-chefs.	16	16	»	»	5,840	»	»	5,840
Maréchaux-des-logis.	132	121	»	»	48,180	»	»	44,165
Maréchaux-des-logis-fourriers.	16	16	»	»	5,840	»	»	5,840
Fourriers.	16	16	»	»	5,840	»	»	5,840
Brigadiers.	260	248	»	»	»	94,900	»	90,520
Trompettes.	48	48	»	»	17,520	»	»	17,520
Waguemestres-maréchaux-des-logis.	2	2	»	»	730	»	»	730
Maréchaux-ferrans.	48	48	»	»	»	17,520	»	15,330
Lanciers.	2,060	1,777	»	»	»	751,900	»	648,005
En congé pour l'année :								
Lanciers 200.								
	2,620	2,300	2,190	730	84,680	867,240	119,720	839,500
						954,840		

de Lanciers, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	Observations.
du TRAITEMENT annuel.	de LA SOLDE journal. hère.	DÉMANDÉ POUR 1837.	ALLOUÉ POUR 1836.	EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.	définitivement alloué POUR 1837.	
8,400	»	10,800 »					La différence en moins au Budget de 1837 provient de ce que l'année 1836 a 366 jours et 1837 seulement 365.
6,300	»	12,000 »					
5,500	»	44,000 »					
3,800	»	7,600 »					
3,800	»	7,000 »					
3,550	»	7,100 »					
3,150	»	6,300 »					
2,050	»	5,900 »					
1,900	»	3,800 »					
1,690	»	3,380 »					
2,950	»	5,900 »					
2,500	»	5,000 »					
3,100	»	4,200 »					
1,480	»	2,960 »					
4,650	»	65,100 »					
3,800	»	53,020 »					
2,950	»	82,600 »					
2,500	»	140,000 »					
2,100	»	4,200 »					
TOTAL. . .		478,240 »					
A déduire 1 1/2 p. o/o		7,173 60					
RESTE. . .		471,066 40	471,066 40	»	»		
1,480	»	5,920 »					
»	3 32	5,030 80					
»	1 79	1,306 70					
»	1 58	1,153 40					
»	» 74	2,160 80					
»	2 22	12,964 80					
»	1 70	86,242 20					
»	1 79	10,453 60					
»	1 69	9,869 60					
»	» 95	90,155 »					
»	1 37	24,002 40					
»	1 79	1,306 70					
»	» 74	12,964 80					
»	» 74	556,406 »					
»	»	810,936 80	822,217 12	»	2,230 32		
TOTAL GÉNÉRAL. .		1,291,053 20	1,293,283 52	»	2,230 32		

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 2. — *Formation de deux Régimens*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE					
	Hommes.	Chevaux.	Adjutans-sous-officiers.	Trompettes-maréchaux-des-logis.	Sous-officiers et trompettes.	Brigadiers et cuirassiers.	CHEVAUX	
							D'officiers.	De troupe.
Colonels.	2	8	"	"	"	"	2,920	"
Lieutenans-colonels.	3	8	"	"	"	"	2,920	"
Majors	6	16	"	"	"	"	5,840	"
Capitaines-instructeurs.	2	4	"	"	"	"	1,460	"
Capitaines-adjutans-majors	2	6	"	"	"	"	2,190	"
Lieutenans-adjutans-majors	2	6	"	"	"	"	2,190	"
Sous-lieutenans-adjutans-majors	2	4	"	"	"	"	1,460	"
Capitaines-quartiers-maitres	2	2	"	"	"	"	730	"
Lieutenans-officiers-payeurs	2	2	"	"	"	"	730	"
Officiers d'habillement	2	"	"	"	"	"	"	"
Porte-étendards	2	4	"	"	"	"	1,460	"
Médecins de régiment	2	2	"	"	"	"	730	"
Médecins de bataillon	2	2	"	"	"	"	730	"
Médecins-adjoints	2	2	"	"	"	"	730	"
Capitaines-commandans.	8	24	"	"	"	"	8,760	"
Capitaines en second	8	24	"	"	"	"	8,760	"
Lieutenans.	16	32	"	"	"	"	11,680	"
Sous-lieutenans	32	64	"	"	"	"	23,360	"
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	2	4	"	"	"	"	1,460	"
	98	214						
Vétérinaires de 2 ^e classe	4	4	"	"	"	"	"	1,460
Adjutans-sous-officiers.	6	6	2,190	"	"	"	"	2,190
Trompettes-maréchaux-des-logis	2	2	"	730	"	"	"	730
Trompettes-brigadiers	2	2	"	"	730	"	"	730
Maîtres-ouvriers	8	"	"	"	"	2,920	"	"
Maréchaux-des-logis-chefs.	8	8	"	"	2,920	"	"	2,920
Maréchaux-des-logis.	68	64	"	"	24,820	"	"	23,360
Maréchaux-des-logis-fourriers	10	8	"	"	3,650	"	"	2,920
Fourriers	8	8	"	"	2,920	"	"	2,920
Waguemestres-maréchaux-des-logis	2	2	"	"	730	"	"	730
Brigadiers	134	128	"	"	"	48,910	"	46,720
Trompettes.	26	26	"	"	9,490	"	"	9,490
Maréchaux-ferrans	27	24	"	"	"	9,855	"	8,760
Cuirassiers	1,026	960	"	"	"	374,490	"	350,400
En congé pour l'année :								
Cuirassiers 100.								
	1,331	1,242	2,190	730	45,260	436,175	78,110	453,330

484,355

de Cuirassiers, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	Observations.
DU TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière	demandé	alloué	EN PLUS	IN MOINS	définitivement alloué	
		POUR 1837	POUR 1836.	AU BUDGET DE 1837.	AU BUDGET DE 1837.	POUR 1837.	
8,400	»	16,800	»				
6,300	»	12,600	»				
5,500	»	33,000	»				
3,800	»	7,600	»				
3,800	»	7,600	»				
3,550	»	7,100	»				
3,150	»	6,300	»				
2,950	»	5,900	»				
1,900	»	3,800	»				
1,690	»	3,380	»				
2,950	»	5,900	»				
2,500	»	5,000	»				
2,100	»	4,200	»				
1,480	»	2,960	»				
4,650	»	37,200	»				
3,800	»	30,400	»				
2,950	»	47,200	»				
2,500	»	80,000	»				
2,100	»	4,200	»				
TOTAL. . . .		321,140	»				
A déduire 1 1/2 p o/o . .		4,817	10				
RESTE. . . .		316,322	90	259,517	95	56,804	95
1,480	»	5,920	»				
»	2 32	5,080	80				
»	1 79	1,306	70				
»	1 58	1,153	40				
»	» 74	2,160	80				
»	2 22	6,482	40				
»	1 79	44,427	80				
»	1 79	6,533	50				
»	1 89	4,934	80				
»	1 79	1,306	70				
»	» 95	46,464	50				
»	1 37	13,001	30				
»	» 74	7,292	70				
»	» 74	277,122	60				
»	»	423,188	»	415,196	78	7,991	22
TOTAL GÉNÉRAL. . . .		739,510	90	674,714	73	64,796	17

TABLEAU NE.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 2. — *Formation d'un Régiment*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE					
	Hommes.	Chevaux.	Adjudans-sous-officiers.	Trompette-maréchal-des-logis.	Sous-officiers et trompettes.	Brigadiers et guides.	CHEVAUX	
							D'officiers.	De troupe.
Lieutenant-colonel	1	4	"	"	"	"	1,460	"
Majors	2	6	"	"	"	"	2,190	"
Capitaine-instructeur	1	2	"	"	"	"	730	"
Capitaine-adjutant-major	1	3	"	"	"	"	1,095	"
Lieutenant-adjutant-major	1	2	"	"	"	"	730	"
Capitaines-quartier-maître	1	1	"	"	"	"	365	"
Lieutenant-officier-payeur	1	1	"	"	"	"	365	"
Officier d'habillement	1	"	"	"	"	"	"	"
Lieutenant-porte-étendard	1	2	"	"	"	"	730	"
Médecin de régiment	1	1	"	"	"	"	365	"
Médecin de bataillon	1	1	"	"	"	"	365	"
Médecin-adjoint	1	1	"	"	"	"	365	"
Capitaines-commandans	4	12	"	"	"	"	4,380	"
Capitaines en second	4	12	"	"	"	"	4,380	"
Lieutenans	8	16	"	"	"	"	5,840	"
Sous-lieutenans	16	32	"	"	"	"	11,680	"
Vétérinaire de 1 ^{re} classe	1	2	"	"	"	"	730	"
	46	98						
Vétérinaires de 2 ^e classe	2	2	"	"	"	"	"	730
Adjudans-sous-officiers	3	3	1,095	"	"	"	"	1,095
Waguemestre-maréchal-des-logis.	1	1	"	"	365	"	"	365
Trompette-maréchal-des-logis.	1	1	"	365	"	"	"	365
Maîtres-ouvriers	4	"	"	"	"	1,460	"	"
Maréchaux-des-logis-chefs	4	4	"	"	1,460	"	"	1,460
Maréchaux-des-logis.	36	32	"	"	13,140	"	"	11,680
Maréchaux-des-logis-fourriers	5	4	"	"	1,825	"	"	1,460
Fourriers	4	4	"	"	1,460	"	"	1,460
Brigadiers	70	64	"	"	"	25,550	"	23,360
Trompettes	14	14	"	"	5,110	"	"	5,110
Maréchaux-serrans	14	12	"	"	"	5,110	"	4,380
Guides	612	560	"	"	"	223,380	"	204,400
En congé pour l'année :								
Guides 50.								
	770	701	1,095	365	23,360	255,500	35,770	255,865
					280,320			

de Guides, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	Observations.
du	de	DEMANDÉ	ALLOUÉ	EN PLUS	EN MOINS	definitivement alloué	
TRAITEMENT	LA SOLDE	POUR 1837.	POUR 1836.	AU BUDGET DE	AU BUDGET DE	POUR 1837.	
annuel.	journière.			1837.	1837.		
6,300	"	6,300 "					La différence en moins au Budget de 1837 provient de ce que l'année 1836 a 366 jours et 1837 seulement 365
5,500	"	11,000 "					
3,800	"	3,800 "					
3,800	"	3,800 "					
3,550	"	3,550 "					
2,950	"	2,950 "					
1,900	"	1,900 "					
1,690	"	1,690 "					
2,950	"	2,950 "					
2,500	"	2,500 "					
2,100	"	2,100 "					
1,480	"	1,480 "					
4,650	"	18,600 "					
3,800	"	15,200 "					
2,950	"	23,600 "					
2,500	"	40,000 "					
2,100	"	2,100 "					
Total. . .		143,520 "					
A déduire 1 1/2 p o/o		2,152 80					
Reste. . .		141,367 20	141,367 20	"	"		
1,480	"	2,960 "					
"	2 32	2,540 40					
"	1 79	653 35					
"	1 70	653 35					
"	" 74	1,080 40					
"	2 22	3,241 20					
"	1 79	23,520 60					
"	1 70	3,206 75					
"	1 69	2,497 40					
"	" 95	24,272 50					
"	1 37	7,000 70					
"	" 74	3,781 40					
"	" 74	165,301 20					
"	"	240,739 25	241,390 70	"	651 45		
TOTAL GÉNÉRAL . . .		382,106 45	382,767 90	"	651 45		

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 3. — *Formation de trois Régimens*

GRADES.	EFFECTIF.			NOMBRE DE JOURNÉES DE								
	Hommes.	CHEVAUX		Adjutans-sous-officiers.	Trompettes-major.	SOUS-OFFICIERS ET TROMPETTES		CAPORAUX ET SOLDATS		CHEVAUX		
		De selle.	De trait.			montés.	non-montés.	montés.	non-montés.	D'officiers.	De selle.	De trait.
Colonels	3	12	»	»	»	»	»	»	»	4,380	»	»
Lieutenans-colonels	3	12	»	»	»	»	»	»	»	4,380	»	»
Majors	9	27	»	»	»	»	»	»	»	9,855	»	»
Capitaines-instructeurs	3	6	»	»	»	»	»	»	»	2,190	»	»
Capitaines-adjutans-majors	3	6	»	»	»	»	»	»	»	2,190	»	»
Capitaines-quartiers-maîtres	3	3	»	»	»	»	»	»	»	1,095	»	»
Lieutenans-quartiers-maîtres	3	3	»	»	»	»	»	»	»	1,095	»	»
Sous-lieutenans-officiers-payeurs	3	3	»	»	»	»	»	»	»	1,095	»	»
Officiers d'habilement	3	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Médecins de régimens	3	3	»	»	»	»	»	»	»	1,095	»	»
— adjoints	18	18	»	»	»	»	»	»	»	6,370	»	»
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	3	6	»	»	»	»	»	»	»	2,190	»	»
Batteries à cheval.												
Capitaines de 1 ^{re} classe	3	9	»	»	»	»	»	»	»	3,285	»	»
— de 2 ^{me} classe	3	9	»	»	»	»	»	»	»	3,285	»	»
Lieutenans	3	6	»	»	»	»	»	»	»	2,190	»	»
Sous-lieutenans	6	12	»	»	»	»	»	»	»	4,380	»	»
Batteries montées et de siège.												
Capitaines de 1 ^{re} classe	36	90	»	»	»	»	»	»	»	32,850	»	»
— de 2 ^{me} classe	15	45	»	»	»	»	»	»	»	16,425	»	»
Lieutenans	36	72	»	»	»	»	»	»	»	26,280	»	»
Sous-lieutenans	60	120	»	»	»	»	»	»	»	43,600	»	»
	219	462										
Petits états-majors.												
Adjutans-sous-officiers	3	3	»	1,095	»	»	»	»	»	1,095	»	»
Chefs-artificiers	3	»	»	»	»	1,095	»	»	»	»	»	»
Trompettes-majors	3	3	»	»	1,095	»	»	»	»	1,095	»	»
Trompettes-brigadiers	3	3	»	»	1,095	»	»	»	»	1,095	»	»
Maîtres-ouvriers	12	»	»	»	»	»	»	4,380	»	»	»	»
3 Batteries à cheval.												
Maréchaux-des-logis-chefs et adjutans de batterie	6	6	»	»	»	2,190	»	»	»	2,190	»	»
Maréchaux-des-logis et fourriers	36	36	»	»	»	13,140	»	»	»	13,140	»	»
Brigadiers	24	24	»	»	»	»	»	8,760	»	8,760	»	»
Artificiers de 1 ^{re} classe	24	24	»	»	»	»	»	8,760	»	8,760	»	»
Trompettes	9	9	»	»	»	3,285	»	»	»	3,285	»	»
Ouvriers selliers, en fer et en bois	12	»	»	»	»	»	»	4,380	»	»	»	»
Maréchaux-ferriers	6	6	»	»	»	»	»	2,190	»	2,190	»	»
Canonniers de 1 ^{re} classe	60	»	»	»	»	»	»	21,900	»	73,365	»	»
— de 2 ^{me} classe	204	201	»	»	»	»	»	74,460	»	»	»	»
Conducteurs	264	»	456	»	»	»	»	96,360	»	»	166,440	»
18 Batteries montées et de dépôt.												
Maréchaux-des-logis-chefs et adjutans de batterie	33	31	»	»	»	12,045	»	»	»	11,315	»	»
Maréchaux-des-logis et fourriers	222	194	»	»	»	81,030	»	»	»	70,810	»	»
Brigadiers	150	40	»	»	»	»	»	54,750	»	14,600	»	»
Artificiers de 1 ^{re} classe	144	»	»	»	»	»	»	»	52,560	»	»	»
Trompettes	54	48	»	»	»	19,710	»	»	»	17,520	»	»
Ouvriers-selliers, en fer et en bois	60	»	»	»	»	»	»	»	21,900	»	»	»
Maréchaux-ferriers	33	»	»	»	»	»	»	»	12,045	»	»	»
Canonniers de 1 ^{re} classe	303	»	»	»	»	»	»	»	110,595	»	»	»
— de 2 ^{me} classe	783	»	»	»	»	»	»	»	285,795	»	»	»
Conducteurs	1,422	»	2,180	»	»	»	»	519,030	»	»	795,700	»
18 Batteries de siège.												
Maréchaux-des-logis-chefs	18	»	»	»	»	»	6,570	»	»	»	»	»
Maréchaux-des-logis et fourriers	162	»	»	»	»	»	50,130	»	»	»	»	»
Brigadiers	144	»	»	»	»	»	»	»	52,560	»	»	»
Artificiers de 1 ^{re} classe	108	»	»	»	»	»	»	»	39,420	»	»	»
Trompettes	36	»	»	»	»	»	13,140	»	»	»	»	»
Ouvriers en fer et en bois	51	»	»	»	»	»	»	»	19,710	»	»	»
Canonniers de 1 ^{re} classe	252	»	»	»	»	»	»	»	91,980	»	»	»
— de 2 ^{me} classe	1,386	»	»	»	»	»	»	»	505,890	»	»	»
Vétérinaires de 2 ^{me} classe	16	16	»	»	»	»	»	»	»	5,840	»	»
En congé pour l'année :												
Conducteurs 243	1,059											
Canonniers de 2 ^e cl. 815.												
	6,049	644	2,636	1,095	1,095	132,495	79,936	786,210	1,201,215	168,630	235,060	962,140
2,202,045												

d'Artillerie, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	Observations.
du	de	DEMANDÉ	ALLOUÉ	EN PLUS	EN MOINS	définitivement alloué	
TRAITEMENT annuel	LA SOLDE journalière	POUR 1837.	POUR 1836.	AU BUDGET DE 1837.	AU BUDGET DE 1837.	POUR 1837.	
8,400	"	25 200	"				
6,300	"	18,900	"				
5,500	"	49,500	"				
4,650	"	13,950	"				
4,050	"	13,950	"				
2,970	"	8,850	"				
1,900	"	5,700	"				
1,480	"	4,440	"				
1,600	"	5,070	"				
2,590	"	7,000	"				
1,450	"	26,640	"				
2,100	"	6,300	"				
4 650	"	13,950	"				
3,600	"	11,400	"				
2,950	"	8,850	"				
2,500	"	15 000	"				
4,200	"	151 200	"				
3,350	"	50 250	"				
2,500	"	90,000	"				
2,100	"	126,000	"				
TOTAL. . . .		652,650	"				
A déduire 1 1/2 %		9,789	75				
RESUL. . . .		642,860	25	603,617	85	39,242	40
"	2 32	2,540	40				
"	2 11	2,310	45				
"	1 79	1 900	05				
"	1 58	1,730	10				
"	" 74	3,241	20				
"	3 22	4,861	80				
"	1 79	23,520	60				
"	" 95	8 322	"				
"	" 84	7,338	40				
"	1 37	4 500	45				
"	" 84	3,679	20				
"	" 74	1,620	60				
"	" 79	17,301	"				
"	" 74	55,100	40				
"	" 74	71,306	40				
"	2 11	25 414	95				
"	1 69	136,940	70				
"	" 95	52,012	50				
"	" 84	44,150	40				
"	1 26	24,834	60				
"	" 84	18 196	"				
"	" 74	8,913	30				
"	" 74	79,840	30				
"	" 65	180,050	85				
"	" 74	364 082	20				
"	1 90	12,483	"				
"	1 58	93,425	40				
"	" 95	49,932	"				
"	" 84	33,112	80				
"	1 26	16,556	40				
"	" 84	16,556	40				
"	" 74	68,065	20				
"	" 63	318,710	70				
1,480	"	23,680	"				
"	"	1,796,510	75	1,825,548	30	"	29,037 55
TOTAL GÉNÉRAL		2,439,371	"	2,429,166	15	39,242 40	29,037 55

TABLEAU O.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 3. — Formation d'un Escadron

GRADES.	EFFECTIF.			NOMBRE DE JOURNÉES DE							MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1837.
	HOMMES.	CHEVAUX		Adjutant-sous-offi- ciel.	De trompette-ma- récchal-des-l. gvs.	Sous-officiers et trompettes.	Brigadiers et sol- dats.	CHEVAUX		D'officier.	Du traitement an- nuel.	De la solde jour- nalière.	
		De selle.	De trait.					DE TROUPE.					
Major	1	3	»	»	»	»	»	1,095	»	»	5,500	»	5,500
Lieutenant-adjutant-major	1	2	»	»	»	»	»	730	»	»	3,200	»	3,200
Lieutenant-quartier-maître	1	1	»	»	»	»	»	365	»	»	1,900	»	1,900
Officier d'habillement	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	850	»	850
Médecin de bataillon	1	1	»	»	»	»	»	365	»	»	2,100	»	2,100
— adjoint.	1	1	»	»	»	»	»	365	»	»	1,480	»	1,480
Vétérinaire de 1 ^{re} classe	1	2	»	»	»	»	»	730	»	»	2,100	»	2,100
Capitaines de 1 ^{re} classe	2	6	»	»	»	»	»	2,190	»	»	4,650	»	9,300
— de 2 ^e classe	2	6	»	»	»	»	»	2,190	»	»	3,800	»	7,600
Lieutenants	5	10	»	»	»	»	»	3,650	»	»	2,950	»	14,750
Sous-lieutenants	5	10	»	»	»	»	»	3,650	»	»	2,500	»	12,500
	21	42	»								TOTAL		61,280
											A déduire 1		
											1/2 p. o/o		919 20
											RESTE		60,360 80
Vétérinaires de 2 ^e classe	4	4	»	»	»	»	»	»	1,460	»	1,480	»	5,920
Adjutant-sous-officier	1	1	»	365	»	»	»	»	365	»	»	2 32	846 80
Trompette-major.	1	1	»	»	365	»	»	»	365	»	»	1 79	653 35
Maîtres-ouvriers	3	»	»	»	»	»	1,095	»	»	»	»	» 74	810 30
Maréchaux-des-logis-chefs.	5	»	»	»	»	1,825	»	»	»	»	»	2 22	4,051 50
Maréchaux-des-logis.	38	»	»	»	»	13,870	»	»	»	»	»	1 79	24,827 30
Pourriers	5	86	»	»	»	1,825	»	»	31,390	»	»	1 79	3,266 75
Brigadiers.	38	»	»	»	»	»	13,870	»	»	»	»	» 95	13,176 50
Trompettes	10	»	»	»	»	3,650	»	»	»	»	»	1 37	5,000 50
Maréchaux-ferrans	9	»	»	»	»	»	3,285	»	»	»	»	» 74	2,430 90
Selliers.	4	»	»	»	»	»	1,460	»	»	»	»	» 84	1,226 40
Soldats.	400	»	300	»	»	»	146,000	»	»	109,500	»	» 74	108,040
En congé pour l'année :													
Soldats. 100	518	92	300	365	365	21170	165,710	15,330	33,580	109,500	»	»	170,250 30
							187,610				TOTAL GÉNÉRAL		230,611 10

du Train, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1836.	DIFFÉRENCE		CRÉDIT définitivement alloué pour 1837.	Observations
	EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.		
60,311 55	49 25	»		La différence en moins au Budget de 1837 provient de ce que, par suite de la réorganisation, il y a en moins qu'en 1836, un maître-ouvrier, quatre selliers et dix soldats, et de ce que l'année 1836 a un jour de plus que 1837.
174,909 52	»	4,659 22		
235,221 07	49 25	4,659 22		

TABLEAU P.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 3. — *Formation d'une compagnie*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE			MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	sous-officiers	caporaux et soldats.	chevaux.	DU TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière.
Capitaine de 1 ^{re} classe	1	2	»	»	750	4,200	»
Lieutenant	1	1	»	»	365	2,500	»
Sous-Lieutenants	2	2	»	»	730	2,100	»
	4	5				TOTAL. . .	
						A déduire $\frac{1}{2}$ p. 70.	
						RESTE. . .	
Sergent-major	1	»	365	»	»	»	2 42
Sergens	6	»	2,190	»	»	»	2 »
Fourrier	1	»	365	»	»	»	2 »
Caporaux	8	»	»	2,920	»	»	1 05
Trompettes	2	»	730	»	»	»	1 26
Ouvriers de 1 ^{re} classe	32	»	»	11,680	»	»	» 95
Id. de 2 ^e classe	48	»	»	17,520	»	»	» 74
Id. de 3 ^e classe	24	»	»	8,760	»	»	» 65
	122	»	3,650	40,880	1,825	»	»
			44,530			TOTAL GÉNÉRAL.	

d'Ouvriers Militaires d'Artillerie, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
DEMANDÉ POUR 1837.	ALLOUÉ POUR 1836.	EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.	définitivement alloué POUR 1837.	
4,200 »					La différence en moins au budget de 1837 provient d'une légère réduction sur la solde, et de ce que l'exercice 1836 a 366 jours et que 1837 n'en a que 365.
2,500 »					
4,200 »					
10,900 »					
163 50					
10,736 50	10,736 50	»	»		
883 50					
4,580 »					
750 »					
3,066 »					
919 80					
11,096 »					
12,964 80					
3,518 80					
59,558 70	44,498 28	»	4,959 58		
50,295 20	55,234 78	»	4,939 58		

TABLEAU Q.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 3. — Formation d'une Compagnie

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE			MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	sous-officiers.	caporaux et soldats.	chevaux.	DU TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière.
Capitaine de 1 ^{re} classe	1	5	»	»	1,095	4,200	»
Id. de 2 ^e classe	1	5	»	»	1,095	5,550	»
Lieutenans	2	2	»	»	750	2,500	»
Sous-Lieutenans	2	2	»	»	750	2,100	»
	6	10				TOTAL. . . .	
						A déduire 1½ p. 100.	
						RESTE. . . .	
Sergent-major	1	»	365	»	»	»	2 11
Sergent-major-constructeur	1	»	365	»	»	»	2 11
Sergens	10	»	5,650	»	»	»	1 79
Fourrier	1	»	365	»	»	»	1 79
Caporaux	10	»	»	5,650	»	»	1 05
Trompettes	2	»	750	»	»	»	1 26
Maîtres-ouvriers	20	»	»	7,500	»	»	» 95
Pontonnières de 1 ^{re} classe	50	»	»	10,950	»	»	» 79
Id. de 2 ^e classe	120	»	»	45,800	»	»	» 68
	195	»	5,475	65,700	5,650	»	»
			71,175			TOTAL GÉNÉRAL. . .	

de Pontonniers, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	Observations
DEMANDÉ POUR 1837.	ALLOUÉ POUR 1836.	EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.	définitivement alloué POUR 1837.	
4,200 »					La différence en moins au Budget de 1837 provient : 1° De la réduction du traitement du capitaine ; 2° de ce que l'année 1836 a 366 jours et que 1837 n'en a que 365.
5,550 »					
5,000 »					
4,200 »					
16,750 »					
251 25					
16,498 75	17,536 »	»	837 25		
770 15					
770 15					
6,533 50					
653 35					
5,832 50					
919 80					
6,955 »					
8,650 50					
29,784 »					
58,848 95	59,010 18	»	161 23		
75,347 70	76,546 18	»	998 48		

TABLEAU R.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 3. — Formation d'une compagnie de

GRADES.	EFFECTIF.	NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT	
		de SOUS-OFFICIERS	DE CAPORAUX ET SOLDATS.	DU TRAITEMENT ANNUEL.	DE LA SOLDE JOURNALIÈRE.
Capitaine de 1 ^{re} classe	1	»	»	4,200	»
Id. de 2 ^e classe	1	»	»	3,550	»
Lieutenant	1	»	»	2,500	»
Sous-lieutenant	1	»	»	2,100	»
	4			TOTAL. . . .	
				A déduire 1 ½ p. %.	
				RESTE. . . .	
Sergent-major	1	365	»	»	1 90
Chef artificier, rang de sergent-major . . .	1	365	»	»	1 90
Sergens	6	2,190	»	»	1 58
Fourrier	1	365	»	»	1 58
Caporaux	8	»	2,920	»	» 95
Artificier de 1 ^{re} classe	8	»	2,920	»	» 84
Trompettes	2	750	»	»	1 26
Charpentier	1	»	365	»	» 84
Charron	1	»	365	»	» 84
Forgeron	1	»	365	»	» 84
Artificiers de 2 ^e classe	40	»	14,600	»	» 74
Id. de 3 ^e classe	40	»	14,600	»	» 65
	110	4,015	56,155	»	»
		40,150		TOTAL GÉNÉRAL. . .	

Canonnières sédentaires, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
DEMANDÉ POUR 1837.	ALLOUÉ POUR 1836.	EN PLUS AU BUDGET DE 1837.	EN MOINS AU BUDGET DE 1837.	définitivement alloué POUR 1837.	
4,200 »					La différence en plus au Budget de 1837 provient de ce que la nouvelle organisation a augmenté cette compagnie d'un lieutenant, un chef artificier et huit artificiers.
3,550 »					
2,500 »					
2,100 »					
12,180 »					
182 25					
11,967 75	9,505 25	2,462 50	»		
693 50					
693 50					
5,460 20					
576 70					
2,774 »					
2,452 80					
919 80					
506 60					
506 60					
506 60					
10,804 »					
9,198 »					
32,492 30	31,036 80	1,455 50	»		
44,460 05	40,542 05	3,918 »	»		

